



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8547<sup>e</sup>** séance

Mercredi 12 juin 2019, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Alotaibi . . . . . (Koweït)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hunter
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Elé Ela
Indonésie . . . . .	M. Djani
Pérou . . . . .	M. Ugarelli
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

## **La situation au Mali**

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/454, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Annadif.

**M. Annadif** (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de présider la présente séance. Nous vous assurons de notre plein appui.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer et féliciter l'Ambassadeur de l'Indonésie pour la présidence du Conseil que son pays a assurée au cours du mois de mai.

*(l'orateur poursuit en français)*

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais également saisir cette occasion pour, d'abord, féliciter, puis saluer, la présence parmi nous cet après-midi de M. Tiébilé Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

C'est un honneur et un plaisir pour moi de me trouver face au Conseil de sécurité pour présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454), à un moment où ce pays s'engage dans une période critique de son processus de paix. L'année dernière, en ce même mois de juin, le Conseil a

renouvelé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à travers la résolution 2423 (2018), dans laquelle le Conseil a fait part de son impatience et de sa frustration face au retard accumulé dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le Conseil se souviendra également que le 3 avril dernier, dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2019/2, le Conseil de sécurité a insisté sur l'urgence de voir des progrès significatifs, notamment sur les réformes institutionnelles, le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord ainsi que la mise en place de la zone de développement du nord. La volonté toujours exprimée par les partis signataires de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord offre encore de réelles opportunités pour faire avancer la cause de la paix au Mali dans les prochains mois, et ce, malgré les retards accumulés et qui persistent.

Les efforts importants de bons offices tendant à favoriser l'appropriation de l'Accord par les Maliens et à renforcer la confiance entre les parties doivent être poursuivis et encouragés. Ce sont ces mêmes bons offices qui ont permis la signature du Pacte pour la paix au Mali, dont l'une des réalisations est d'étendre la mise en œuvre de l'Accord à des mouvements qui adhèrent à l'Accord bien qu'ayant fait dissidence de leur groupe d'appartenance d'origine.

Les mêmes efforts ont permis la mise sur pied d'un groupe au sein du Parlement, chargé spécialement de suivre la mise en œuvre de l'Accord. C'est le lieu de déplorer le peu de résultats quant à l'inclusion des femmes dans les structures de la mise en œuvre de l'Accord tout en saluant une plus grande implication des organisations de la société civile dans l'espace public. Celles-ci, sous l'impulsion de la MINUSMA, ont en effet convenu d'établir des observatoires de l'action des institutions créées dans le cadre de l'Accord, notamment les assemblées régionales.

Le processus de paix au Mali est entré dans une nouvelle phase avec la nomination, le 22 avril 2019, d'un nouveau Premier Ministre, en la personne de M. Boubou Cissé, et la signature, le 2 mai, de l'accord politique de gouvernance entre la majorité présidentielle et la grande partie de l'opposition démocratique. Le tout a été suivi de la formation, le 5 mai, d'un gouvernement d'ouverture dont le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Tiébilé Dramé, ici présent, est la parfaite illustration. Ce développement,

qui place la mise en œuvre de l'Accord comme priorité, ouvre également la voie à la création d'un consensus politique plus large autour des réformes politiques et institutionnelles. Le consensus obtenu pour la prolongation du mandat de l'Assemblée nationale est une indication de cette volonté d'aller de l'avant.

Dans la même veine, nous notons, pour nous en féliciter, que le projet de loi portant création de la zone de développement du nord a déjà été adopté par le Conseil des ministres et transmis à l'Assemblée nationale. L'accord politique de gouvernance du 2 mai assigne également au Gouvernement d'organiser un dialogue politique inclusif, dont l'ambition est de permettre aux Maliens de se parler afin de dégager une vision partagée sur les grands défis auxquels fait face le pays. Je suis sûr que le Ministre des affaires étrangères ici présent donnera de façon plus précise l'évolution du processus et les éléments les plus notables.

Parallèlement à ces évolutions politiques importantes, le redéploiement des Forces de défense et de sécurité reconstituées avance de façon encourageante. Ainsi, à la date d'aujourd'hui, plus de 1 400 éléments issus de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad du Mécanisme opérationnel de coordination vont commencer une formation en vue de leur intégration définitive dans les Forces de défense et de sécurité maliennes. Si on ajoute à ces éléments leurs 600 collègues du Mécanisme opérationnel de coordination issus des Forces armées maliennes, nous aurons autour de 2 000 éléments qui constitueront l'embryon des Forces de défense et de sécurité reconstituées et seront progressivement redéployés au nord.

Il convient ici de relever et de saluer l'intégration effective, dans leurs corps d'origine, de près de 600 éléments qui appartenaient anciennement aux Forces armées maliennes et avaient déserté à la suite des événements de 2012. L'accueil fraternel qui leur a été réservé par leurs frères d'armes à leur retour prouve que la réconciliation entre Maliennes et Maliens est possible.

Le retour effectif de l'Administration dans le nord, gage du retour des services sociaux de base, permettra aux populations de bénéficier des dividendes de la paix – un des objectifs phare de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

La lueur d'espoir qui pointe à l'horizon ne pourra se transformer en véritable opportunité sans une accélération dans la maîtrise de la situation sécuritaire,

notamment au centre du pays. Ce qui s'est passé dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 juin dans le village de Sobamé-Da, dans la région de Mopti, nous rappelle la gravité de la situation, et ceci après ce qui s'est passé à Koulougou et à Ogossagou, respectivement le 1<sup>er</sup> janvier et le 23 mars 2019 toujours, malheureusement, dans la même région de Mopti. C'est justement après le drame d'Ogossagou que la MINUSMA, dans le cadre de son mandat de protection des civils, a monté l'opération Oryx, en coordination avec l'opération Kapigdou des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre.

Cette opération d'urgence se fonde sur la protection des civils et s'articule autour de cinq piliers : premièrement, multiplier les patrouilles afin d'assurer la protection physique des populations grâce à la dissuasion mais aussi à l'anticipation des menaces; deuxièmement, combattre l'impunité en déployant des équipes d'enquête et en appuyant la chaîne judiciaire des autorités maliennes; troisièmement, intensifier la sensibilisation par une communication permanente avec les institutions et les communautés locales du centre; quatrièmement, se coordonner également avec les partenaires humanitaires et de développement, en leur élargissant les espaces sécurisés; enfin cinquièmement, pouvoir engager des actions de médiation afin de favoriser la réconciliation et la cohésion sociale des populations.

Le cycle infernal de la violence qui se poursuit doit être arrêté au risque que chacun soit tenté de se faire justice lui-même. C'est le lieu de souligner l'importance de la lutte contre l'impunité. À ce niveau, je me permets de féliciter et d'encourager la Division des droit de l'homme de la MINUSMA, qui fait un travail d'enquête considérable en vue d'établir les faits et d'émettre des recommandations pertinentes au Gouvernement, sans oublier son action de soutien multiforme aux institutions judiciaires maliennes, notamment la police judiciaire spécialisée.

Dans le même esprit, nous saluons l'affectation d'un Procureur de la République à Mopti, ainsi que les récentes arrestations opérées par l'État malien. Nous espérons que ces dernières permettront aux coupables de faire bientôt face à la justice. Nous accueillons également de manière positive la mise en place par le Gouvernement d'une cellule de coordination de toutes les initiatives en matière de sécurité dans le centre du pays. Le Ministre Dramé ici présent en est l'architecte. Je suis absolument certain qu'il donnera au Conseil tous les détails. Pour consolider ces efforts, nous avons adopté une stratégie intégrée des Nations Unies

regroupant l'équipe de pays ainsi que la MINUSMA, en ligne avec le cadre stratégique intégré, et nous disposons depuis le 28 mai d'un secteur militaire spécialement dédié au centre du pays. Ces deux nouveaux éléments auront un effet multiplicateur sur notre action dans les prochains jours.

Au niveau des composantes en uniforme, nous sommes plus proactifs que jamais. Il y a quelques années, en effet, la majorité de nos effectifs étaient assignés à la protection de nos camps. Aujourd'hui, la situation s'est complètement inversée, en ce sens qu'au moins 70 % d'entre eux sont sur le terrain, notamment pour la protection des civils ou l'escorte des convois de ravitaillement, au travers des initiatives coordonnées avec nos partenaires, ne laissant que près de 30 % pour la sécurité de nos installations.

Parallèlement à ce travail dans le centre du pays, les efforts sont maintenus avec la présence de la MINUSMA dans le nord, notamment pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'est le lieu ici de saluer le travail remarquable que fait à nos côtés l'opération Barkhane.

La reprise des opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en début d'année est également un élément important à prendre en compte. Nous continuons toujours de développer notre appui logistique, conformément à la résolution 2391 (2017). Désormais, une cellule spécifique est mise en place à cet effet, mais comme nous l'avons souvent souligné, les restrictions géographiques entravent l'efficacité de cet appui.

Par ailleurs, la coordination entre la MINUSMA et les représentants de la communauté internationale basés à Bamako, dont l'Algérie en tant que chef de file de la médiation, l'Union africaine, la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, continue d'être notre priorité. Cette coordination étroite a en effet fait ses preuves dans des moments critiques, à l'image des résultats acquis lors de l'élection présidentielle de 2018. C'est également le cas au sein du Comité de suivi de l'Accord, dont les décisions sont désormais exécutoires, et aussi dans les efforts visant à encourager une pleine appropriation de l'Accord par les Maliennes et les Maliens.

Afin de poursuivre cette dynamique, plusieurs des options mises en exergue dans le rapport du Secrétaire général visent à ajuster la composition des composantes civiles et en uniforme de la MINUSMA en faveur

d'une mobilité plus accrue. C'est notamment ce qui explique les propositions de réaffectation de certaines unités spécialisées et la possibilité d'un transfert de certains camps, à commencer par celui de Diabaly, aux autorités maliennes, tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général.

Au mois de juin de l'année dernière, en adoptant la résolution 2423 (2018), le Conseil a donné une nouvelle impulsion à la MINUSMA, lui fixant des objectifs clairs et lui demandant une série d'adaptations pour mener à bien son mandat. Les résultats de cette impulsion sont aujourd'hui une réalité. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport, le processus de paix au Mali connaît un tournant décisif grâce à cette impulsion, mais aussi à l'engagement des parties signataires de l'Accord et d'autres partenaires que j'ai cités plus haut. Seul l'accompagnement du Conseil, à travers la prorogation du mandat de la MINUSMA, permettra de consolider ces acquis, tant au niveau politique que sécuritaire.

Une fois de plus, je remercie le Conseil pour son appui renouvelé et ses encouragements.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Annadif de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais commencer par remercier chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour sa présentation très éclairante et pour son travail exemplaire. Je salue également la présence autour de cette table du Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Tiébilé Dramé. C'est un honneur de le compter parmi nous, et c'est de sa part un geste important que nous apprécions.

Je souhaiterais débiter mon intervention en adressant au peuple et au Gouvernement maliens nos condoléances les plus attristées au lendemain de l'attaque ignoble qui a une nouvelle fois frappé la région du centre. La France se tient résolument aux côtés du Mali dans cette nouvelle épreuve. Je saisis cette occasion pour saluer la mémoire de tous les civils, représentants de l'État et membres des forces armées nationales et internationales qui ont perdu la vie lors des violences terroristes et intercommunautaires qui frappent malheureusement quasi quotidiennement le Mali.

L'escalade de violences que connaît aujourd'hui le centre du Mali appelle à un véritable sursaut. Il y a

urgence à agir, notamment pour prévenir de nouveaux massacres. Les autorités maliennes sont pour cela en première ligne. Nous les encourageons à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les auteurs de ces crimes, désarmer les milices et engager un véritable dialogue entre les communautés. À plus long terme, seuls le rétablissement de l'autorité et la présence de l'État, le retour des services sociaux de base et un véritable effort en matière de lutte contre l'impunité seront à même de rétablir la paix dans cette région. La France proposera une déclaration à la presse reprenant ces différents messages à l'issue de cette séance.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a tout son rôle à jouer pour accompagner et soutenir les autorités maliennes dans le centre. Je tiens à cet égard à saluer les mesures importantes prises par la Mission depuis l'adoption de la résolution 2423 (2018), en juin dernier. Nous souhaitons que la MINUSMA continue à renforcer son soutien dans cette région, y compris en matière d'appui au redéploiement de l'État et de protection des civils. Chacun doit aussi avoir à l'esprit que l'action de la Mission n'a pas vocation à se substituer à la responsabilité première des autorités maliennes, et qu'elle ne pourra être efficace que si elle s'appuie sur un engagement redoublé de ces dernières. Nous souhaitons également veiller à ce que la MINUSMA dispose de moyens adéquats pour répondre aux besoins qui existent sur le terrain.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali dans le nord demeure une condition indispensable pour parvenir à la stabilisation du Mali et de sa région. Des progrès inédits ont été réalisés au cours des derniers mois, y compris s'agissant des dernières demandes formulées par le Conseil dans sa déclaration présidentielle d'avril (S/PRST/2019/2). La tenue prochaine d'un dialogue national inclusif est également de bon augure afin d'avancer de manière consensuelle dans la conduite des réformes politiques et institutionnelles entreprises par le Gouvernement, dont certaines touchent à l'Accord.

Les progrès réalisés à ce jour demeurent pour autant largement insuffisants et doivent être rapidement consolidés. C'est pourquoi nous encourageons les parties maliennes à adopter dans les meilleurs délais une feuille de route actualisée, articulée autour d'un nombre de priorités limitées assorties d'échéances contraignantes. Je pense notamment à la poursuite du processus de révision constitutionnelle, à l'élaboration

d'un plan pour le redéploiement des Forces armées maliennes reconstituées dans le nord, à des progrès tangibles en matière de décentralisation, ainsi qu'à l'opérationnalisation effective de la zone de développement du nord. Le Conseil doit continuer à définir des attentes précises sur ces points essentiels à la mise en œuvre de l'Accord, à travers l'outil des « benchmarks ». Chacun doit en outre être pleinement conscient que la non-mise en œuvre de ces « benchmarks » a un coût, y compris s'agissant de possibles sanctions.

La MINUSMA continue et continuera de jouer un rôle essentiel en faveur de la stabilité du Mali, comme l'a rappelé le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2019/454) et comme vient de le rappeler également le Représentant spécial. Nous saluons particulièrement les efforts menés au cours des derniers mois par la Mission afin de renforcer la robustesse de sa posture, la coordination entre ses différents piliers, son interaction avec l'équipe de pays, ainsi que la coopération avec les autres présences de sécurité déployées sur le terrain. Ces efforts sont, je crois, largement reconnus.

Dans le contexte difficile que nous connaissons, le renouvellement du mandat de la Mission pour 12 mois supplémentaires, à périmètre constant, nous semble aujourd'hui absolument indispensable. Nous souhaitons en tirer profit pour maintenir une pression élevée en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix, renforcer l'action de la Mission dans le centre en soutien aux efforts des autorités maliennes et continuer à développer une logique de partenariats avec les autres présences de sécurité mentionnées dans la résolution 2423 (2018). Nous soutenons également pleinement la mise en œuvre des options d'adaptation présentées par le Secrétaire général, qui permettront de continuer à renforcer l'efficacité de l'action de la Mission. Nous continuerons bien sûr à encourager les efforts visant à réduire l'exposition sécuritaire de la MINUSMA, tout en conservant suffisamment de flexibilité et d'agilité dans sa posture. Nous nous attèlerons enfin à promouvoir l'adoption d'un mandat clair, réaliste et concis, dans le droit fil des recommandations formulées dans le cadre de l'action pour le maintien de la paix.

La responsabilité du Conseil est de continuer à accompagner le Mali sur le chemin de la paix, étant entendu que la communauté internationale ne peut se substituer aux efforts des autorités maliennes, qui sont indispensables pour conduire le Mali sur la route d'une paix et d'une stabilité durables. C'est l'esprit du projet de résolution sur lequel la France travaillera d'ici la fin

du mois, en lien avec ses partenaires du Conseil, afin de renouveler le mandat de la MINUSMA. Les membres du Conseil peuvent compter sur le plein engagement de mon pays en ce sens.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole au prochain représentant, je me rends compte que c'est peut-être la dernière déclaration que l'Ambassadeur Delattre fera au Conseil avant de nous quitter dans quelques jours. Je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en disant qu'il peut être fier de ce qu'il a accompli avec un professionnalisme remarquable. Nous le félicitons pour son nouveau poste et lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial, M. Annadif, pour son exposé d'aujourd'hui, et nous souhaitons la bienvenue au Conseil au Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Dramé. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui et avec le nouveau Gouvernement malien.

Chaque trimestre, nous siégeons au Conseil, où l'on nous dit que les conditions de sécurité dans le centre du Mali continuent de se détériorer. On nous dit que le nombre de violences commises contre les civils dépasse celui indiqué dans les rapports du trimestre précédent. On nous dit que les attaques perpétrées contre les soldats de la paix des Nations Unies et les forces internationales restent la norme, et nous entendons les inquiétudes des États Membres à l'égard de cette instabilité qui se répand et déstabilise les autres pays du Sahel.

Rien que pendant la période considérée, 333 civils ont été tués dans des affrontements intercommunautaires – le dernier massacre constituant l'attaque la plus meurtrière commise au Mali depuis 2012. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport aux 43 civils tués dans des affrontements intercommunautaires l'année dernière, à la même période. En outre, 148 soldats de la paix ont été tués dans des actes hostiles depuis la création de la mission de maintien de la paix. Les États-Unis rendent hommage à tous ceux qui ont payé le prix ultime, ainsi qu'aux soldats, aux civils et à leurs familles qui consentent des sacrifices au quotidien pour apporter la paix et la stabilité au peuple malien. Nous présentons nos condoléances aux familles des dernières victimes.

On nous dit que la situation continue de se détériorer, mais aussi que le Gouvernement malien et les groupes armés signataires n'ont guère accompli de

progrès dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Quatre ans après la signature de l'Accord, il semble que les parties et le Gouvernement sont toujours sur le point de conclure un nouvel accord ou d'élaborer une feuille de route qui permettra de faire avancer les tâches en matière de politique et de sécurité.

Nous l'avons déjà dit, le statu quo n'est pas acceptable. À la séance du Conseil qui s'est tenue en mars (voir S/PV.8497) et dans la déclaration du Président (S/PRST/2019/2) qui a suivi, le Conseil a clairement manifesté son insatisfaction face aux résultats obtenus par les parties signataires au regard des critères énoncés dans la résolution 2423 (2018). Le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) nous donne la possibilité de dire toute notre frustration et d'apporter des modifications fondées sur des éléments probants et des analyses. C'est aussi l'occasion de montrer au monde que le peuple malien mérite mieux. Compte tenu des dures réalités de la dynamique politique et sécuritaire au Mali, le nouveau mandat doit atteindre quatre objectifs clefs : pression, équilibre, transition et performance.

Premièrement, nous devons continuer à faire pression sur les groupes armés signataires et sur le Gouvernement pour qu'ils appliquent l'accord de paix. Une façon d'y parvenir est de renforcer les outils par lesquels le Conseil peut réagir lorsque les parties signataires échouent à atteindre les principaux objectifs d'un mandat. Des pressions supplémentaires peuvent et doivent être exercées pour faire en sorte que l'inaction et l'obstruction s'accompagnent de conséquences spécifiques et concrètes.

Deuxièmement, le mandat doit renforcer la priorité stratégique unique de la MINUSMA, qui est d'appuyer la mise en œuvre de l'accord, par une deuxième priorité stratégique qui permettra de remédier comme il convient à la détérioration des conditions de sécurité dans le centre, en privilégiant la stabilisation et la protection des civils. Néanmoins, nous attendons du Gouvernement qu'il fasse tout son possible, aussi rapidement que possible pour constituer une solution durable en matière de sécurité et de gouvernance dans le centre du Mali et dans tout le pays.

Troisièmement, il est impératif de se concentrer sur une transition à long terme, sous peine de demeurer dans une position réactive. La collaboration de la MINUSMA avec l'équipe de pays, s'agissant du cadre stratégique intégré, a constitué une étape importante

à cet égard, mais ce mandat devrait donner davantage de moyens aux responsables civils et militaires de la MINUSMA pour commencer à définir un plan pour la transition et le départ de la Mission, et pour que d'autres entités compétentes, comme l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement malien, les forces de sécurité maliennes et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, assument un rôle accru dans les tâches relatives à la politique, à la sécurité et à la stabilité.

Enfin, en ce qui concerne les résultats, les réalités politiques et sécuritaires exigent que la MINUSMA axe ses efforts sur l'accord de paix et sur le centre. Ce mandat doit rationaliser ses tâches pour permettre à la MINUSMA de s'en acquitter efficacement. Il doit demander au Secrétariat d'accroître son efficacité en matière de rapatriement et de remédiation des contingents peu performants, et de s'efforcer de doter la MINUSMA de forces compétentes et flexibles, assorties d'un minimum de restrictions. Le mandat doit fixer des modèles à cet égard pour garantir que la MINUSMA recevra des contingents dûment formés et équipés.

Le Conseil de sécurité doit avoir la volonté politique et la vision nécessaires pour adapter les mandats des missions en fonction d'analyses factuelles. Nous ne pouvons pas permettre qu'une année de plus s'écoule sans que nous nous soyons rapprochés d'un quelconque progrès s'agissant du noyau des tâches prévues à l'accord en matière de politique et de sécurité. L'accord de paix aborde d'importants facteurs de conflit, et sa mise en œuvre aura une incidence positive sur la vie des Maliens. Nous devons attendre des parties prenantes de tous bords qu'elles aient le courage politique de travailler ensemble, de briser le statu quo et d'obtenir des changements positifs concrets et durables.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à M. Tiébilé Dramé, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, et nous remercions M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé.

D'emblée, nous tenons à présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple maliens après la terrible tragédie survenue dans le village de Sabamé-Da, où quelque 100 civils innocents ont été tués le 10 juin, suite à des affrontements interethniques. Nous espérons que les responsables seront retrouvés et dûment sanctionnés. Cet événement tragique, tout comme la terrible attaque sur Ogossagou en mars, a

démontré une nouvelle fois l'ampleur et la gravité des menaces qui pèsent sur le pays et la région, ainsi que leur vulnérabilité face aux forces déstabilisatrices que représentent le terrorisme, la criminalité organisée et l'idéologie extrémiste.

L'évolution globale de la situation au Mali est très préoccupante. Nous constatons qu'au cours des derniers mois, le nombre d'attaques terroristes visant des cibles aussi bien militaires que civiles a augmenté. Les violations des droits de l'homme sont endémiques. Dans le centre du Mali, les conflits interethniques et intercommunautaires continuent de couvrir et s'embrasent parfois. Il semble que le problème n'est pas seulement une affaire d'antagonismes séculaires entre les populations nomades et sédentaires. Les militants cherchent délibérément à gagner la faveur des résidents locaux en manipulant habilement les différends existants. Pour que ces défis soient relevés, il sera impératif de rétablir la présence du Gouvernement sur place.

La détérioration de la situation humanitaire est extrêmement préoccupante et le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance augmente. Nous appelons tous les donateurs extérieurs à financer d'urgence l'appel humanitaire. Il nous faut souligner que, lorsque la situation semble désespérée, les jeunes Maliens n'ont pas d'autre choix que de rejoindre les rangs de groupes terroristes, extrémistes ou criminels. À cet égard, il sera essentiel de veiller à ce que les efforts déployés dans les régions du centre et du nord du pays pour stimuler l'investissement et l'activité économique et rétablir les services sociaux ne faiblissent pas.

Nous saluons les efforts déployés par Bamako, les acteurs politiques maliens et les groupes signataires – la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger – pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous espérons qu'ils respecteront strictement les échéances de mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord relatives à la reconstitution des forces de sécurité maliennes, à la réforme administrative et territoriale et à la préparation d'un référendum constitutionnel. Tout retard à cet égard ne fera qu'exacerber les menaces existantes et la vulnérabilité du pays face aux forces déstabilisatrices que représentent le terrorisme, la criminalité organisée et l'idéologie extrémiste. Dans le même temps, nous appelons nos collègues à ne pas imposer de mesures restrictives supplémentaires. Il est important de permettre au régime des sanctions en place de prouver

son efficacité. Nous pensons que les forces de l'ordre maliennes s'emploieront plus activement à réprimer les activités illégales des personnes sanctionnées, ainsi que d'autres individus qui sabotent le processus politique.

Nous appuyons les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui joue un rôle important dans la stabilisation du pays. Nous considérons qu'il importe de ne pas saper son efficacité. Nous invitons nos collègues à adopter une approche équilibrée pour décider de son avenir.

La situation au Mali est un facteur important de la sécurité de l'Afrique dans son ensemble. Toutefois, il est impossible d'instaurer la paix dans le pays sans normaliser la situation dans la région. La question de la Libye continue de jouer un rôle négatif à cet égard. Les liens entre les terroristes opérant au Mali et dans l'ensemble de la région sont de plus en plus évidents. À cet égard, nous appuyons les mesures concrètes prises par les membres du Groupe de cinq pays du Sahel pour mettre sur pied une force conjointe chargée de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous espérons que le rôle qu'ils jouent pour assurer la sécurité régionale sera renforcé.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Mahamat Saleh Annadif pour son exposé très instructif sur les faits nouveaux survenus récemment au Mali. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

D'emblée, je tiens à exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple maliens après la tragédie survenue dans le village de Sobamé-Da. Ce terrible événement dans la région de Mopti est le dernier signe en date que la violence au Mali est en train d'échapper à tout contrôle.

Je voudrais axer ma déclaration autour de trois points : le processus politique, les conditions de sécurité et le prochain renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Premièrement, en ce qui concerne le processus politique, si nous reconnaissons les progrès accomplis, notamment par le comité de suivi, dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la Pologne appelle le Gouvernement malien à accélérer l'application intégrale de ses dispositions,

en particulier en ce qui concerne la réinsertion effective des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité, la décentralisation et la création d'une zone de développement dans le nord du Mali. De plus, le processus de révision de la constitution doit être aussi consultatif et sans exclusive que possible, afin d'assurer la participation de toutes les principales parties prenantes qui représentant toute la diversité de la société malienne. À cet égard, la pleine participation des femmes, des jeunes et de la société civile revêt la plus haute importance.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous sommes vivement préoccupés par la situation désastreuse en matière de sécurité qui règne dans le centre du pays, où les niveaux de violence intercommunautaire et le nombre de victimes civiles sont inacceptables. Par conséquent, nous appelons les autorités maliennes à redoubler d'efforts pour protéger les populations de la violence, rétablir l'autorité de l'État et garantir l'accès aux services sociaux. Les autorités maliennes faire du désarmement des milices ethniques et des groupes d'autodéfense et de la lutte contre l'impunité pour les atrocités commises à l'encontre des populations ces derniers mois une priorité.

Enfin, s'agissant de la prorogation prochaine du mandat, la Pologne estime que l'appui à la mise en œuvre de l'accord est toujours primordial et doit demeurer la première priorité de la MINUSMA. Les bons offices et la présence de la Mission dans le nord du Mali demeurent essentiels pour préserver les acquis enregistrés depuis la signature de l'accord.

La MINUSMA doit intensifier ses efforts dans le centre du Mali pour faciliter le retour de l'administration de l'État, notamment en appuyant le redéploiement des forces de défense et de sécurité maliennes et en protégeant les civils. Il faut également prendre des mesures anticipatives pour prévenir d'éventuelles attaques et contribuer à créer un environnement sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

La MINUSMA continue de jouer un rôle essentiel pour la stabilité et la réconciliation au Mali, malgré un contexte difficile et dangereux. Pour ces raisons, nous attendons avec intérêt les délibérations importantes qui seront menées prochainement sur la prorogation du mandat de la Mission.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à M. Mahamat Saleh Annadif pour son leadership et son dévouement, ainsi qu'au personnel de la MINUSMA,

à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour leur engagement dans des conditions extrêmes et difficiles.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. Nous nous réjouissons de ce qu'il ait pu se joindre à nous à l'occasion du débat d'aujourd'hui et nous attendons avec intérêt son intervention.

Je tiens à remercier M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé détaillé. Je voudrais également le remercier, ainsi que son équipe, de leur excellent travail au Mali.

Compte tenu de l'évolution récente de la situation, je voudrais saisir cette occasion pour présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple maliens pour les pertes en vies humaines du fait de la situation en matière de sécurité dans le pays, notamment la violence qui a éclaté dans la région de Mopti le 9 juin, qui a fait des victimes. Nous exhortons le Gouvernement malien à enquêter sur ces actes ignobles et à traduire leurs auteurs en justice.

Mon intervention d'aujourd'hui portera sur trois questions : la situation humanitaire et en matière de sécurité au Mali; le rôle de l'ONU au Mali par l'intermédiaire de la MINUSMA; et les évolutions très encourageantes dans le cadre du processus politique au Mali.

Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par la détérioration continue de la situation en matière de sécurité dans le nord et le centre du Mali, comme en témoignent l'intensification des attentats terroristes ainsi que des affrontements et de la violence intercommunautaires. Nous constatons avec préoccupation que les incidents de violence intercommunautaire se multiplient et ont fait des ravages au sein des communautés, provoqué des déplacements de populations et aggravé la situation humanitaire au Mali. À cet égard, nous encourageons les autorités maliennes à rassembler ces communautés en vue de lancer un dialogue intercommunautaire pacifique et un processus de réconciliation menés par le peuple malien, avec l'appui de la région et de la communauté internationale.

Par conséquent, il importe de s'attaquer aux causes profondes et aux conditions qui ont donné lieu à cette situation au Mali, notamment l'absence d'autorité de l'État dans certaines régions du pays, la porosité des frontières, l'extrême pauvreté, l'exclusion, les inégalités et les incidences des problèmes environnementaux. Il est tout aussi important de prendre en compte l'impact de la situation au Sahel, notamment en Libye, qui contribue également à la déstabilisation du Mali et de la région du Sahel dans son ensemble. Nous tenons à souligner qu'il faut continuer d'encourager le renforcement de la coopération transfrontière entre les pays de la région pour relever ces défis.

Cette situation complexe continue d'entraver une action humanitaire efficace, et mérite toute l'attention de la communauté internationale. Par conséquent, nous voudrions exhorter la communauté internationale à apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre effective du Plan de réponse humanitaire 2019 pour le Mali.

Même si la situation demeure précaire, nous notons avec satisfaction les progrès réalisés à ce jour dans le cadre des processus de désarmement, démobilisation et réintégration au Mali. Nous sommes heureux d'apprendre que la formation des forces maliennes débutera prochainement, comme l'a indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général dans son exposé. Cette évolution positive permettra le redéploiement des forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans le nord et le centre du Mali, et ce faisant, d'améliorer les conditions de sécurité dans ces régions. Nous nous félicitons en outre de la mise en service de l'équipe nationale d'enquête de la Commission vérité, justice et réconciliation, qui permettra d'accélérer les efforts en faveur de la justice, de l'apaisement et de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rôle de l'ONU au Mali, l'Afrique du Sud salue les efforts que continue déployer la MINUSMA pour s'acquitter de son mandat politique et de sécurité au Mali. Par conséquent, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUSMA de 12 mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2020.

Nous prenons note des options présentées par le Secrétaire général en vue d'une possible adaptation significative de la MINUSMA et de ses recommandations visant à renforcer l'appui qu'elle fournit dans le centre du pays. Cependant, nous sommes d'avis que toute restructuration de la MINUSMA doit reposer sur une évaluation des conditions de sécurité au Mali dans son ensemble, notamment dans le centre. Ceci est important

afin d'éviter un vide potentiel qui pourrait exacerber l'instabilité et l'insécurité au Mali et dans toute la région du Sahel. Nous sommes également d'avis qu'au cas où la MINUSMA serait appelée à jouer dans le centre du Mali un rôle qui dépasse l'appui recommandé, elle devrait pouvoir demander des capacités et des ressources supplémentaires sur la base d'une évaluation approfondie des conditions sur le terrain.

Nous nous félicitons de la coopération de la MINUSMA avec les autres forces de sécurité dans le pays, notamment les forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du G5 Sahel, les forces françaises et les missions de l'Union européenne au Mali. Le Conseil s'est déjà penché sur les difficultés auxquelles se heurte la Force conjointe du G5 Sahel en ce qui concerne les arrangements actuels avec la MINUSMA à l'appui de son opérationnalisation. L'Afrique du Sud réitère son appui aux recommandations du Secrétaire général concernant l'appui que l'ONU doit apporter à la Force conjointe du G5 Sahel.

Troisièmement, en ce qui concerne le processus politique, notre délégation se félicite de la signature de l'accord politique entre le Gouvernement malien et les partis d'opposition, qui a abouti à la nomination d'un nouveau Gouvernement d'unité nationale inclusif et d'un Premier Ministre. Ces processus politiques, ancrés par le Gouvernement d'unité nationale récemment mis en place et le consensus naissant au sein du peuple malien, nous rassurent tous et indiquent que la marche vers un nouveau Mali a commencé, et le Conseil doit l'appuyer. Nous avons donc bon espoir que ces changements conduiront à la stabilité, à une paix durable et à la prospérité pour tous les Maliens, comme le prévoit l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

L'Afrique du Sud souhaite encourager les parties prenantes maliennes à poursuivre le dialogue pour assurer la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous encourageons également toutes les parties prenantes maliennes à saisir les occasions de participer à une conférence nationale inclusive pour arrêter le texte définitif de la Constitution, reflétant les réformes institutionnelles envisagées dans l'accord de paix. Nous demandons en particulier l'inclusion des femmes et des gens ordinaires dans ce processus de dialogue.

Nous nous félicitons des processus qui ont eu lieu récemment pour assurer la création de la zone de développement économique des régions du nord, y compris la présentation à l'Assemblée nationale des projets de loi connexes, ainsi que du mécanisme

de financement connexe pour cette entreprise. L'Afrique du Sud estime qu'une approche holistique du développement, y compris l'amélioration du niveau de vie de la population malienne et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, contribuera grandement au relèvement des défis complexes qui se présentent au Mali. La prochaine conférence nationale inclusive entièrement malienne pour le dialogue, la clarification et la diffusion de l'accord issu du processus d'Alger à toute la population et aux quatre coins du Mali sont le signe d'une nouvelle attitude positive au sein du peuple malien – partis politiques, société civile, femmes, jeunes et communautés. Tous les Maliens seront gagnants; personne ne sera perdant.

En conclusion, il est clair que la situation au Mali nécessite un appui collectif pour relever les défis multiples et complexes auxquels le pays est confronté. Le Conseil doit continuer d'apporter son appui par l'entremise de la MINUSMA et de l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine. Cet appui aidera le peuple malien à rétablir la paix et à diriger les plans de développement envisagés par son gouvernement.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour son exposé très clair et objectif. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères Dramé. J'attends avec intérêt l'exposé qu'il fera dans quelques minutes.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour présenter, au nom du Royaume-Uni, mes sincères condoléances pour la mort tragique des victimes du massacre qui a eu lieu dans la région de Mopti il y a quelques jours. Je suis tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur de Russie lorsqu'il dit que les auteurs doivent être traduits en justice. Ce terrible attentat souligne à quel point il est important pour la communauté internationale et le Gouvernement malien d'intensifier leurs efforts collectifs pour aider à instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays.

Le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) offre la possibilité de progresser vers cet objectif. Je voudrais mettre en avant trois brèves observations à cet égard.

Premièrement, ce renouvellement de mandat devrait être utilisé pour faire avancer la mise en œuvre

de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'était l'un des grands thèmes abordés lors de la visite que le Conseil de sécurité a effectuée au Mali il y a quelques mois. Si je me félicite vivement des progrès accomplis depuis cette visite – le Représentant spécial du Secrétaire général a mentionné en particulier le projet de loi portant création de la zone de développement économique des régions du nord et il a également parlé des progrès réalisés dans la formation et la réinsertion des combattants de l'opposition –, nous regrettons que, dans l'ensemble, le rythme d'application se soit ralenti ces derniers mois, en partie en raison d'événements politiques. Nous ne devons pas perdre de vue qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Le Royaume-Uni appuie l'appel lancé tout à l'heure par le représentant de la France pour que ceux qui font obstacle à la mise en œuvre de l'accord de paix fassent l'objet de sanctions par le Conseil.

Ce renouvellement de mandat offre la possibilité d'imprimer un nouvel élan au processus grâce à l'utilisation d'objectifs ambitieux à atteindre par le Gouvernement malien et les groupes armés signataires. Du point de vue du Royaume-Uni, ces objectifs doivent notamment porter sur l'avancement de la révision constitutionnelle et de la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité, le développement économique des régions du nord du Mali et, comme l'ont mentionné le Représentant spécial du Secrétaire général et l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud, la participation effective des femmes au processus de paix.

Deuxièmement, je suis d'accord avec tous les orateurs qui m'ont précédé pour dire que nous avons maintenant l'occasion, avec le renouvellement du mandat, de nous attaquer à l'instabilité dans le centre du Mali qui a causé tant de morts tragiques ces derniers mois. En particulier, il est nécessaire que la MINUSMA et le Gouvernement malien fassent davantage dans le centre pour restaurer l'autorité de l'État et protéger les civils. La MINUSMA a un rôle singulier à jouer dans le centre du pays en utilisant ses bons offices pour réduire les tensions intercommunautaires, lesquelles sont actuellement trop élevées, comme le montre cette dernière attaque. Le Gouvernement a vraiment besoin d'une stratégie politique véritablement globale pour faire face à la situation dans le centre afin de garantir l'efficacité de ses efforts. De notre point de vue, une solution globale doit inclure le désarmement de tous les acteurs armés, le rétablissement des relations pacifiques entre les communautés et la révision du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre.

Troisièmement, nous reconnaissons tout à fait les circonstances difficiles dans lesquelles la MINUSMA opère, et le Royaume-Uni condamne sans équivoque les attaques récentes contre le personnel de la MINUSMA sur le terrain. Pour s'acquitter efficacement de son mandat dans de telles circonstances, la MINUSMA devra s'adapter davantage pour devenir une force plus souple, plus agile et plus robuste, comme le recommande le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2019/454). Le Royaume-Uni salue les mesures prises en ce sens par les dirigeants de la Mission, y compris le commandant de la Force, et il se félicite de l'accélération du rythme des opérations ces derniers mois.

En conclusion, je pense que nous devons tous reconnaître que la MINUSMA n'est pas une solution permanente au Mali, mais plutôt un moyen d'arriver à une fin – un moyen d'instaurer une paix durable au Mali. Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement, les autres parties maliennes et la MINUSMA pour favoriser la stabilité au Mali, mais nous constatons qu'il faut faire davantage car une grande partie de l'accord de paix n'est toujours pas appliquée et la sécurité dans le centre se détériore rapidement. Ce renouvellement de mandat peut servir de catalyseur des progrès vers une paix plus durable au Mali.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Je remercie la présidence koweïtienne du Conseil de sécurité pour l'organisation de cette séance d'information sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je voudrais également saluer la présence distinguée parmi nous de S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. Je tiens à féliciter M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa présentation fort instructive ainsi que pour son engagement personnel déterminé dans le règlement de la crise malienne.

Mon pays s'associe aux condamnations sans réserve, et dans les termes les plus forts, des tueries lâches perpétrées par des hommes armés dans le village de Sobamé-Dia, dans la région de Mopti. La Côte d'Ivoire adresse ses condoléances les plus émues au Gouvernement et au peuple frère du Mali, et leur renouvelle sa solidarité dans leur quête légitime de la paix et de la stabilité. Mon pays salue à cet égard la décision du Gouvernement malien de diligenter des enquêtes, en vue de faire la lumière sur ces crimes

odieux, et traduire leurs auteurs devant les juridictions nationales compétentes.

La Côte d'Ivoire se félicite par ailleurs de la constitution sur une base consensuelle d'un nouveau Gouvernement malien, et réaffirme sa conviction qu'il saura être à la hauteur des attentes des populations maliennes.

Le Rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUSMA (S/2019/454) nous édifie sur le chemin parcouru depuis le déploiement de cette mission onusienne au Mali. Il nous éclaire surtout sur les défis persistants, à l'aune desquels il convient d'apprécier les ajustements nécessaires, et le soutien de la MINUSMA aux efforts de paix au Mali.

Ma délégation salue donc l'appui constant de la MINUSMA à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et encourage la nouvelle équipe gouvernementale dirigée par le Premier Ministre Boubou Cissé à y contribuer sans défaillance. La Côte d'Ivoire réitère en effet sa conviction qu'une appropriation nationale forte et une mise en œuvre inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation demeurent l'unique voie pour un retour rapide et durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali, particulièrement dans les régions du nord et du centre.

Elle tient à cet effet à exprimer son plein soutien au Gouvernement malien, dans sa volonté exprimée d'organiser un dialogue national inclusif afin qu'il serve de creuset à l'adoption de solutions consensuelles aux défis multiples auxquels ce pays est confronté. Les femmes et les jeunes devraient y trouver et y tenir toute leur place.

Sur le plan sécuritaire, mon pays partage les préoccupations liées à la situation qui prévaut dans les régions nord et centre du Mali. En effet, les épisodes de violences communautaires, aussi récurrentes que sanglantes, sapent les équilibres sociaux et obèrent les efforts déployés pour ramener le calme et la coexistence pacifique entre les populations. C'est pourquoi l'exacerbation et l'instrumentalisation de ces violences par les groupes armés devraient interpeller le Conseil sur la nécessité de soutenir, à travers la MINUSMA, le redéploiement des institutions policières et judiciaires, afin de permettre à l'État malien d'assurer pleinement ses fonctions régaliennes.

La nécessité de poursuivre le processus désarmement, démobilisation et réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité s'impose plus que jamais

aujourd'hui. Le succès de ce processus contribuera sans aucun doute à une réduction substantielle du niveau des violences, et à la construction d'une armée malienne républicaine au service de la paix et de la stabilité.

S'agissant de la situation humanitaire, autre source de préoccupation, mon pays voudrait saluer l'assistance multiforme fournie par les organismes spécialisés, afin de répondre aux besoins essentiels des populations affectées. La Côte d'Ivoire souhaite vivement que les réponses humanitaires soient renforcées par des initiatives de développement économique et social privilégiant entre autres, la lutte contre la pauvreté et le chômage, causes sous-jacentes de l'insécurité et de l'instabilité en Afrique en général.

La MINUSMA demeure un maillon essentiel de l'ensemble des présences sécuritaires actuelles au Mali et dans la sous-région. Elle doit de ce fait, bénéficier du soutien constant du Conseil. Sa complémentarité avec les autres forces, à savoir les Forces armées maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'opération Barkhane et les missions européennes, constitue un atout considérable dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé dans toute la sous-région. Il apparaît dès lors impérieux de veiller à renforcer ses capacités, afin de lui permettre de réagir ou d'anticiper efficacement les attaques contre ses personnels civils et militaires et de continuer à accomplir l'ensemble des missions qui lui sont assignées.

Certes, la MINUSMA n'a pas vocation à se substituer aux Forces armées maliennes, mais sa contribution au renforcement des capacités et son appui à leur redéploiement, notamment dans les zones nord et centre du pays sont déterminants. Il en va également de son soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, conformément à la résolution 2391 (2017). Ce soutien est d'une importance capitale pour lutter efficacement contre le terrorisme et la restauration de la paix et de la stabilité dans la région du Sahel.

La Côte d'Ivoire estime toutefois qu'il convient d'envisager, à la lumière des contraintes observées dans la fourniture de l'appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, une relecture de l'Accord technique, à l'effet d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'appui logistique de la MINUSMA. Mon pays est également d'avis que toute décision visant à reconsidérer l'envergure et les moyens mis à la disposition de la MINUSMA doit nécessairement tenir compte des conséquences potentielles sur une situation sécuritaire déjà fragile.

La Côte d'Ivoire exhorte par conséquent le Conseil de sécurité à maintenir son niveau de mobilisation autour de la MINUSMA et à poursuivre son appui multiforme au Gouvernement malien, dans ses efforts pour restaurer la paix, la stabilité et promouvoir le développement économique et social.

Je voudrais pour clore mon propos réaffirmer le soutien de mon pays au Représentant spécial du Secrétaire général, et exhorter tous les partenaires bilatéraux et institutionnels à poursuivre leur soutien à la MINUSMA.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue dans la salle du Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Tiébilé Dramé. Je voudrais également adresser mes plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple maliens à la suite de l'attaque du village de Sobamé-Da, qui a fait 95 morts et de nombreux blessés parmi les civils.

Comme d'autres orateurs avant moi, je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé détaillé.

L'Indonésie apprécie grandement le travail accompli par le Représentant spécial et la MINUSMA pour assurer la paix et la stabilité au Mali. Nous tenons également à rendre hommage au personnel de la MINUSMA qui est tombé au champ d'honneur et à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux à toutes celles qui continuent de risquer leur vie en travaillant dans une situation difficile.

L'Indonésie se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur l'exécution du mandat de la MINUSMA (S/2019/454). L'évaluation globale de la situation sur le terrain et les recommandations contenues dans le rapport constituent manifestement une contribution précieuse à nos délibérations sur l'avenir de la MINUSMA à l'expiration de son mandat à la fin de ce mois. La visite effectuée récemment par le Conseil de sécurité au Mali, en mars dernier, nous a également permis de nous faire une idée beaucoup plus claire de ce qui se passe sur le terrain, puisque nous avons également eu l'occasion de rencontrer de nombreux représentants du système des Nations Unies sur place.

Sur cette base et sur la base des développements récents, nous voudrions partager plusieurs points avec le Conseil. Premièrement, nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation au Mali, notamment la mise en place d'un gouvernement de consensus et la signature d'un accord politique entre les principaux acteurs politiques du pays. Nous nous félicitons également des progrès limités mais continus réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Nous espérons que la dynamique politique récente accélérera les progrès dans les domaines prioritaires. Nous exhortons toutes les parties prenantes maliennes à œuvrer ensemble à l'achèvement de la réforme constitutionnelle par un processus inclusif et consultatif.

En outre, nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'appropriation et de l'engagement de toutes les parties dans ce processus, y compris le Gouvernement, les groupes armés signataires, les groupes d'opposition politique et la société civile. Nous nous félicitons de la poursuite des efforts visant à appuyer le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes par un processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration. Nous espérons que toutes les questions en suspens seront réglées dans les meilleurs délais. Nous estimons également que la création d'une zone de développement économique du nord doit être poursuivie rapidement, afin d'améliorer les conditions de vie des populations maliennes du nord.

Deuxièmement, nous notons avec préoccupation la situation sécuritaire au Mali, en particulier dans les régions du nord et du centre. À cet égard, nous pensons que le redéploiement effectif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées et le rétablissement de l'autorité de l'État revêtent une importance capitale. Il est grand temps que les Maliens prennent les rênes de leur destin, afin que l'État puisse tenir les promesses qu'il a faites aux populations qui lui ont confié leur avenir, notamment en assurant la sécurité et la fourniture des services de base.

En ce qui concerne la MINUSMA, l'Indonésie estime que sa présence au Mali demeure essentielle pour permettre de nouveaux progrès et prévenir une nouvelle détérioration de la situation. Nous appuyons le renouvellement du mandat de la Mission afin qu'elle puisse appuyer avec certitude les efforts de paix au Mali. Nous apprécions la position de plus en plus souple adoptée par la Mission. Nous convenons qu'étant donné l'instabilité de la situation au Mali, une réduction ou un

retrait significatif de la Mission n'est pas la voie la plus sage à suivre. Ce devrait être l'inverse, à savoir doter la MINUSMA de ressources plus importantes.

Nous prenons également note de la déclaration faite plus haut par le Représentant spécial, qui a souligné que 70 % du personnel en uniforme de la MINUSMA est actuellement sur le terrain pour assurer la protection des civils. C'est un aspect important. Nous devons continuer à soutenir la MINUSMA. Nous estimons également que la Mission aurait tout à gagner d'un mandat plus clair, d'une division du travail avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'une meilleure coordination avec les autres présences de sécurité au Mali et, bien entendu, d'une collaboration plus étroite avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. C'est ce que nous avons constaté lors de notre visite au Mali et dans le cadre de notre coordination et de notre collaboration avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Je pense qu'il s'agit là d'un aspect important, qui doit être clairement énoncé.

Nous demeurons également préoccupés par la situation humanitaire au Mali. Nous déplorons les entraves à l'accès humanitaire et appelons toutes les parties à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin troisièmement, nous tenons à réaffirmer notre conviction que ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes du conflit que la stabilité et le progrès pourront véritablement se concrétiser au Mali. Nous appelons donc les partenaires régionaux et internationaux à soutenir le développement durable au Mali, conformément à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Plus tôt aujourd'hui, nous avons discuté de la question des conflits. Les conflits ne peuvent être résolus sans une aide au développement pour s'attaquer à leurs causes profondes.

Le pays est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il est important pour nous tous d'améliorer la coopération pour garantir une paix et un développement durables au bénéfice de toute la population malienne. Je pense que, d'après les déclarations que nous avons entendues jusqu'ici aujourd'hui, le Conseil est uni sur cette question. J'espère sincèrement que cette unité pourra se traduire concrètement par un projet de résolution solide lorsque nous discuterons du renouvellement du mandat de la Mission.

**M. Yao Shaojun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la séance à M. Dramé, Ministre

malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, et remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de son exposé.

Comme l'ont mentionné plusieurs collègues, il y a quelques jours, des violences intercommunautaires ont été commises dans la région de Mopti, au centre du Mali, faisant de nombreuses victimes. La Chine est profondément consternée par ces événements et présente ses condoléances au Gouvernement malien et aux familles des victimes. Nous espérons que les parties concernées régleront leurs différends par le dialogue afin de rétablir la stabilité sur place.

Le processus de paix au Mali est aujourd'hui à un tournant. Le Gouvernement et le peuple maliens ont déployé des efforts inlassables pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali. La Chine salue leurs efforts à cet égard. Dans le même temps, le Mali continue d'être confronté à de graves difficultés, les forces terroristes continuant d'étendre leurs activités, ce qui entrave les progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

La communauté internationale doit continuer à soutenir la paix et le développement au Mali.

Premièrement, il doit promouvoir activement le processus de paix et de réconciliation au Mali. Toutes les parties à l'accord de paix doivent faire passer les intérêts du pays et de sa population en premier, tenir leurs engagements et œuvrer de concert au développement et à la reconstruction du pays. La Chine salue les efforts déployés par le Gouvernement malien pour promouvoir le dialogue et la réconciliation, et elle se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne la réintégration des ex-combattants. Nous appelons toutes les parties à s'engager à régler les différends par des moyens pacifiques, par la voie du dialogue et de la négociation. La communauté internationale doit respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali, et l'aider à améliorer ses capacités de développement autonome et sa gouvernance. Le régime de sanctions du Conseil de sécurité concernant le Mali doit viser à appuyer le processus politique et le comité des sanctions doit respecter strictement son mandat, tel qu'il a été défini par le Conseil.

Deuxièmement, la communauté internationale doit aider le Mali à renforcer ses capacités en matière de sécurité en aidant son gouvernement à améliorer les moyens dont il dispose pour assurer la sécurité et lutter contre le terrorisme, afin qu'il puisse assumer

progressivement la responsabilité de la sécurité. La paix et la sécurité au Mali sont étroitement liées à la situation générale en matière de sécurité dans les zones environnantes. À ce titre, il est nécessaire d'adopter des mesures intégrées et d'instaurer une coopération régionale afin de riposter aux activités terroristes au Mali et dans ses alentours. La Chine se félicite de la création de la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel afin de réagir de manière indépendante aux menaces à la sécurité, tel le terrorisme régional. Nous félicitons l'ONU et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour leur appui à la Force conjointe.

Troisièmement, la communauté internationale doit promouvoir le développement économique et social du Mali. Elle doit continuer à aider le Mali à développer les bases de son économie pour parvenir le plus rapidement possible à l'autosuffisance et au développement durable. Cela aiderait à régler les problèmes du Mali à la source. La Chine appelle toutes les parties concernées à continuer à honorer leurs engagements en matière d'aide et à aider le Gouvernement à investir davantage de ressources dans le développement du nord et du centre du pays. Nous attendons avec intérêt la création rapide de la zone de développement économique du nord afin que les populations locales puissent vivre et travailler en paix dès que possible.

Quatrièmement, la communauté internationale doit appuyer la MINUSMA dans l'accomplissement de son mandat. La MINUSMA et le Représentant spécial Annadif ont joué un rôle important dans le maintien de la stabilité, le renforcement des capacités de sécurité et l'appui au processus de paix au Mali. Il est extrêmement important pour la sécurité et la stabilité du Mali et du Sahel que la MINUSMA continue de s'acquitter de son mandat. La Chine est favorable à un renouvellement sans heurt du mandat de la MINUSMA et participera activement aux discussions à cet égard.

La Chine rend hommage aux soldats de la paix de la MINUSMA et exprime ses condoléances aux proches de ceux qui ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions. Le Secrétariat et la MINUSMA se sont employés activement à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous espérons que la MINUSMA continuera de renforcer son action pour veiller à ce que les fournitures et le matériel nécessaires à l'exécution du mandat ainsi qu'à la protection et à la sécurité soient en place.

La Chine est un important fournisseur de contingents à la MINUSMA. Plus de 400 soldats de la paix chinois sont actuellement déployés au sein de la Mission, où ils s'acquittent, entre autres, de tâches liées au soutien médical, au génie et à la sécurité. Leur aptitude à s'acquitter de leurs fonctions a été largement saluée. La Chine continuera d'œuvrer avec la communauté internationale pour appuyer résolument le peuple malien dans sa quête de paix et de développement et contribuer à la paix, à la stabilité et au développement au Mali.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour son exposé mais aussi pour son engagement inlassable en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali, que nous connaissons tous.

Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous du Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Tiébilé Dramé, que je remercie d'être venu jusqu'à New York pour participer à ce débat.

Depuis notre dernier débat consacré à la situation au Mali en mars (voir S/PV.8497), malheureusement, de nouveaux Casques bleus et soldats maliens sont tombés au champ d'honneur et le pays a connu également de nouvelles violences particulièrement choquantes contre les civils. Je tiens à saluer la mémoire de toutes les victimes.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation n'a pas progressé aussi vite que nous l'avions tous espéré. La Belgique est grandement préoccupée par les retards pris dans sa mise en œuvre. Ces retards, en effet, renforcent les ennemis de la paix, qui ne manquent pas de dénoncer la voie du dialogue et du compromis comme une voie sans issue et prônent la violence comme alternative. Cette violence précisément s'est désormais propagée au centre du Mali, et même au-delà de ses frontières.

La Belgique salue cependant, bien évidemment, les progrès récents dans la mise en œuvre de l'Accord. S'agissant du processus de réforme constitutionnelle, nous mesurons à quel point il est capital mais en même temps délicat à mener. Mon pays est conscient que parfois, pour aboutir à des compromis satisfaisants pour tous et à une appropriation adéquate, y compris des femmes et des jeunes, il vaut mieux investir un peu de temps dans le processus afin de privilégier un résultat solide plutôt que d'imposer des dates butoirs arbitraires.

Le dialogue politique inclusif est crucial pour le Mali. En même temps, il ne peut bien évidemment avoir pour effet de ralentir la mise en œuvre de l'accord.

Ces efforts et ce courage politique sont essentiels pour mener à bien la réforme de l'État mais ils doivent également être étendus aux autres dispositions majeures de l'accord. Je tiens à souligner que cette responsabilité incombe aux trois parties signataires, et je les exhorte à en faire leur priorité urgente. Par ailleurs, ces mesures n'auront un sens que si elles s'inscrivent dans la durée et bénéficient des moyens nécessaires à leur pérennisation.

Enfin, le Conseil dispose d'instruments spécifiques contre ceux qui font obstacle à la paix. Des sanctions ciblées ont déjà été prises, et le Conseil devrait être prêt à en prendre de nouvelles si nécessaire.

Force est de constater que la situation au centre du Mali ne cesse de se détériorer. Les actes terroristes et les violences intercommunautaires entraînent désormais une spirale alarmante. Des atrocités d'une telle ampleur sont inédites dans un pays comme le Mali, terre historique de mixité et de cohabitation pacifique entre communautés. Les terroristes et les milices agressives ne peuvent prendre racine. J'encourage dès lors le Gouvernement à exercer son autorité régalienne en assurant la sécurité de sa population, en désarmant immédiatement les milices armées et en mettant fin à l'impunité pour tous les criminels. Il est indispensable d'ouvrir des enquêtes et, lorsque le Gouvernement en a annoncé l'ouverture, il est essentiel que la justice soit saisie et qu'elle se prononce dans les meilleurs délais.

De manière plus générale, comme le Conseil le rappelle régulièrement, la solution ne peut pas être que sécuritaire, bien que cette dimension soit bien sûr indispensable. Les aspirations exprimées en termes de gouvernance, de lutte contre la corruption, de justice et de services de base doivent être entendues. Le vivre ensemble et le refus de stigmatisation d'un groupe ethnique en particulier, la médiation locale et la lutte contre l'impunité sont des paramètres essentiels du retour de l'autorité et de la légitimité de l'État sur l'ensemble du territoire.

À cet égard, la Belgique salue la mise en place du cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali. C'est bien en effet par un véritable processus politique malien qu'une solution pourra être trouvée. Ce processus doit être aussi inclusif que possible et prendre en compte toutes les dimensions du conflit. À cet égard, mon pays estime que le futur mandat de

la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali devrait appuyer ce dialogue intramalien au centre tout en portant une attention accrue à la protection des civils en appui à la responsabilité première des autorités.

En conclusion, seuls les Maliens ont la clef, et les Nations Unies doivent les appuyer dans leurs efforts.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de son exposé. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à S. E. M. Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, qui s'est joint à notre réunion.

Tout d'abord, je tiens à faire quelques observations sur le processus politique et le processus de paix. Nous nous félicitons de la formation rapide du nouveau Gouvernement, et nous espérons une approche très énergique des questions les plus urgentes. Il importe que le nouveau Gouvernement maintienne l'élan dynamique du processus de paix qui s'est développé au cours de l'année écoulée. Étant donné qu'il incombe au premier chef au Gouvernement malien de faire progresser les réformes clefs, comme convenu dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, avec des résultats tangibles pour la population, nous comptons beaucoup sur les progrès à cet égard.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454) présente un tableau mitigé. Il reconnaît certains progrès, à juste titre, mais, en même temps, il indique clairement que des progrès beaucoup plus visibles sont nécessaires de toute urgence sur un large éventail de questions : décentralisation, réforme constitutionnelle, réforme du secteur de la sécurité et renforcement des capacités et de la présence de l'État dans toutes les régions du Mali. Il s'agit d'un programme chargé, mais un bond en avant est nécessaire pour rétablir la confiance de la population dans les institutions de l'État.

S'agissant de la situation dans le centre du Mali, nous déplorons vivement, comme beaucoup d'autres collègues, les pertes en vies humaines et la poursuite des violences, en particulier le dernier massacre dans la région de Mopti il y a quelques jours, qui a entraîné la mort d'un très grand nombre de civils. Nous offrons nos condoléances au peuple et au Gouvernement maliens. Cela montre et nous rappelle une fois de plus qu'une désescalade rapide s'impose d'urgence. Des mesures à

court terme, d'une part, et l'engagement à long terme de l'État malien à répondre aux griefs de la population dans le centre du Mali sont nécessaires. En outre, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit dans le centre du Mali.

Il est essentiel selon nous de veiller à ce que toute réaction n'exacerbe pas les dimensions ethniques de la crise en dressant les forces d'autodéfense d'un groupe contre les autres. L'application du principe de responsabilité et la conduite des enquêtes sur les violations des droits de l'homme sont essentielles pour faire progresser l'état de droit et, partant, pour empêcher que la population ne s'éloigne davantage de l'État. Encore une fois, il est évident que c'est avant tout la responsabilité du Gouvernement malien.

En ce qui concerne la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la voie à suivre, l'Allemagne fournit des contingents très importants à cette opération depuis de nombreuses années. Selon notre évaluation, la MINUSMA continue d'être le principal fournisseur de services de sécurité permettant la mise en œuvre des efforts de développement humanitaire et de stabilisation. Il est clair pour nous que l'appui à la mise en œuvre de l'accord de paix doit rester la priorité absolue lors des discussions sur le renouvellement du mandat. Le Conseil devrait examiner tous les outils à sa disposition non seulement pour mesurer et reconnaître les progrès accomplis, mais aussi pour agir de manière décisive, y compris par des sanctions ciblées en cas d'absence ou d'insuffisance de progrès. Comme beaucoup d'autres l'ont dit, la participation active des femmes à toutes les étapes du processus de paix demeure un facteur essentiel de succès.

Dans notre évaluation, les régions du nord du Mali devraient rester le principal centre d'intérêt. Nous avons besoin d'un mandat simplifié réaliste et réalisable. C'est essentiel pour garantir la réussite de nos opérations dans le nord. Mais il est évident que nous devons également examiner ce que la MINUSMA peut faire pour aider le Gouvernement à faire face à la crise qui s'aggrave dans le centre du Mali et qui risque de déstabiliser l'ensemble du pays et au-delà. Comme je l'ai déjà dit, il est essentiel que le Gouvernement s'attaque aux causes profondes de la dégradation de la situation en matière de sécurité et qu'il enquête sur les violations des droits de l'homme.

Toutefois, nous devons veiller à ne pas fixer des objectifs irréalistes pour le centre. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour

le maintien de la paix, nous devons nous efforcer de fixer des objectifs réalisables, ce qui semble être un élément essentiel pour nous. Afin de mieux identifier ces objectifs, nous devons poursuivre nos discussions avec le Représentant spécial Annadif et son équipe pour clarifier certaines questions clés. Par exemple, quelles sont nos attentes concernant le rôle de la MINUSMA dans le centre du Mali? Et que peut-elle y réaliser avec ses ressources limitées? Comment peut-elle faire avancer les choses? Quelle est la position du Conseil sur le renforcement de la composante civile de la MINUSMA dans le centre du pays?

Étant donné que la MINUSMA dispose de contingents et de ressources limités pour opérer dans un environnement de plus en plus complexe, nous sommes clairement favorables au maintien du plafond actuel des effectifs militaires et ne serions favorables à aucune réduction. La Mission doit disposer des moyens lui permettant de s'acquitter de ses tâches essentielles. Nous devons également tenir compte du signal politique que nous enverrions si nous devions réduire le nombre de soldats. C'est particulièrement important lorsque nous envisageons de nous concentrer davantage sur la crise dans le centre du Mali.

Avant de conclure, je voudrais souligner que la coopération avec les autres acteurs chargés de la sécurité, tels que la mission de formation de l'Union européenne au Mali, la Mission politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) et l'opération Barkhane, devrait être intensifiée. Une coopération plus étroite avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel devrait également être envisagée de manière pragmatique et dans le cadre des autorisations actuelles données par le Conseil. Cela pourrait inclure, par exemple, la mise à disposition de ressources logistiques pour les troupes de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel par une tierce partie pour le transport.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et de l'exposé détaillé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif. Nous saluons également la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, M. Tiébilé Dramé, au Conseil de sécurité.

Nous déplorons les pertes en vies humaines qui se sont produites dimanche à Sobamé-Da, dans le centre du Mali, par suite des violences interethniques,

et nous exprimons nos sincères condoléances. Cela reflète un théâtre de conflit auquel s'ajoutent les actions de groupes terroristes, les affrontements entre groupes armés, les violences intercommunautaires et les attaques contre le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous sommes d'avis que la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doit rester la priorité du Gouvernement et du peuple maliens. Il est impératif que toutes les parties œuvrent de concert à la stabilisation du pays, en vue d'accroître la présence nécessaire de l'État sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès politiques récents accomplis dans ledit territoire, qui ont conduit à la formation d'un gouvernement inclusif. Cela devrait inciter à faire face à la difficile situation sécuritaire et à la crise humanitaire persistante, en particulier dans le nord et le centre du pays. Dans ce contexte, nous voudrions faire référence à trois points principaux.

Premièrement, s'agissant du processus politique, il faut entreprendre sans retard les réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour améliorer la gouvernance, renforcer la sécurité et promouvoir le développement socio-économique, tel qu'établi dans la résolution 2423 (2018). Nous pensons que les réformes relatives à la décentralisation, aux élections à venir et à la réforme constitutionnelle sont cruciales dans ce contexte, de même que la participation accrue des femmes au processus de paix.

Deuxièmement, dans le domaine de la sécurité, nous soulignons notamment les efforts déployés par le Gouvernement malien dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et la réforme indispensable du secteur de la sécurité visant à permettre le déploiement de nouvelles forces.

Nous estimons qu'il convient d'accorder une attention toute particulière aux activités des groupes extrémistes violents, qui profitent de la faible présence de l'État pour étendre leur influence et mettre en place leurs propres structures administratives et tisser des liens avec les communautés. Nous reconnaissons également le rôle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour renforcer la réponse régionale au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée. Dans ce contexte, et comme nous l'avons indiqué ce matin (voir S/PV.8546), il est essentiel de prendre des mesures visant à prévenir et à régler les conflits au niveau

local, ainsi qu'à protéger les civils, par le dialogue et le renforcement des fonctions de police.

Troisièmement, j'en viens à la sphère du développement. Dans un pays où plus d'un million de personnes ont besoin d'aide humanitaire, la stabilité et la prospérité à long terme ne seront possibles que si l'on se concentre sur les causes profondes du conflit, notamment la promotion du développement et le respect des droits de l'homme. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de promouvoir l'aide humanitaire, conformément à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et à son plan d'appui, en tant que cadre global pour promouvoir un appui international cohérent et intégré conforme aux priorités nationales.

D'autre part, compte tenu du contexte politique et sécuritaire actuel au Mali, nous convenons de la nécessité de renforcer le rôle de la MINUSMA, en coordination avec les autres acteurs internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de la protection des civils, du respect de l'Accord de paix et des réformes politiques nécessaires.

Le Pérou tient à saluer le travail accompli par la MINUSMA et son Représentant spécial, M. Mahamat Saleh Annadif, dans un environnement particulièrement difficile et des situations opérationnelles très complexes. La présence de la MINUSMA sur le terrain est d'une importance capitale, car elle contribue à la stabilité au Mali. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quant à la pertinence de renouveler le mandat de la Mission pour une nouvelle période d'un an, afin de continuer d'accompagner le pays dans un processus commun sur la voie de la paix et de la réconciliation.

**M. Elé Ela** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance et de saluer la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Tiébilé Dramé, auquel nous souhaitons plein succès dans cette nouvelle responsabilité que vient de lui confier S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita.

Je voudrais également exprimer ma gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, pour le rapport très utile et détaillé qu'il nous a présenté. La République de Guinée équatoriale apprécie hautement son leadership et salue son travail et

celui de toute son équipe, dans des conditions toujours très difficiles.

Aujourd'hui, la situation sécuritaire au Mali et dans la région du Sahel se transforme en véritable tragédie. Enlèvements, attaques contre des casernes et des camps, engins explosifs improvisés mais finement programmés, embuscades et assassinats sont à l'origine d'un danger croissant et constant qui met les acteurs nationaux et internationaux sur la défensive, ces derniers se retrouvant retranchés dans leur cantonnement et condamnés, au mieux, à défendre et sauver leur vie. Il est peut-être politiquement incorrect de le dire, mais nous sommes confrontés à une situation paradoxale. La situation se détériore au même rythme que l'attention et la participation de la communauté internationale au rétablissement de la stabilité et de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays augmentent.

En effet, malgré les ressources militaires et financières déployées, et la mobilisation et l'appui constants de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation, la stratégie actuelle au Mali montre ses limites dans la lutte contre la menace jihadiste. Pire encore, ces dernières semaines, nous avons assisté à l'éclatement de conflits intercommunautaires entre Dogons, Peuls, Mossis, Arabes, Baoulés et Malinkés, conflits habilement exploités par des stratèges islamistes, passés maîtres dans l'art d'attaquer, de se volatiliser et de communiquer.

La Guinée équatoriale condamne fermement ces violences, y compris le dernier incident survenu il y a quelques jours, qui a coûté la vie à près de 100 civils dans le centre du pays. La gravité de la conflagration interethnique donne à penser que la situation échappe à tout contrôle. Il est donc essentiel, dans ce contexte, qu'un véritable réveil national pousse les Maliens à assumer cette responsabilité, comme l'a récemment souligné M. Annadif.

Face à cette situation explosive qui menace l'existence même de l'État, la République de Guinée équatoriale exhorte les acteurs et partenaires nationaux et internationaux à continuer de promouvoir de larges consultations et échanges afin de fournir les outils nécessaires pour combattre et prévenir la violence sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, tant au niveau national que dans la région sahélo-saharienne.

Mon pays se félicite de la formation d'un nouveau gouvernement inclusif au Mali le 5 mai, et nous prenons

note de l'engagement pris par le nouveau Premier Ministre de fournir à la MINUSMA, d'ici trois mois, une feuille de route pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Nous tenons à souligner la nécessité que cette feuille de route fixe un calendrier pour l'organisation d'un référendum constitutionnel, la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, ainsi que la création de la zone de développement économique des régions du nord.

Par ailleurs, nous réitérons notre ferme condamnation de la poursuite des attaques contre les civils, les soldats de la paix, le personnel des Nations Unies et les Forces armées maliennes. Le Gouvernement équato-guinéen exprime sa reconnaissance et rend un hommage appuyé à toutes les forces de défense nationales et internationales impliquées dans ces efforts courageux de lutte contre la violence transfrontalière et la criminalité organisée au Mali et dans toute la région du Sahel, et appelle les autorités maliennes à enquêter sur tous ces actes barbares et à traduire les responsables en justice. Ils ne peuvent pas rester impunis.

Face au cycle meurtrier de la violence dans le centre du Mali et sans la possibilité d'une solution militaire, il serait peut-être utile que le Gouvernement malien et tous les acteurs politiques et civils établissent un dialogue avec l'ensemble des opposants du pays. Cette nouvelle stratégie constituerait un changement de cap, combinant pression militaire, dialogue et désarmement, pour amener tous les dirigeants locaux à la table des négociations.

Consciente de la détérioration constante de la situation sécuritaire au Mali et dans la perspective du prochain renouvellement du mandat de la MINUSMA, la Guinée équatoriale appuiera toute proposition ou initiative visant à renforcer encore le mandat de la Mission afin qu'elle soit en mesure non seulement de se défendre adéquatement, mais aussi de traquer les terroristes et les jihadistes jusqu'à leur retrait définitif.

La Guinée équatoriale rappelle que tous les acteurs, à savoir les Gouvernements des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les pays voisins, l'Union africaine et l'ONU, ont la responsabilité de mobiliser leurs ressources dans le cadre d'une stratégie de stabilisation cohérente et globale, qui permette le retour de la sécurité et du développement. Nous nous félicitons de l'action menée par les Gouvernements des pays du Sahel et par les acteurs nationaux et internationaux, ainsi que du rôle de coordination joué par l'ONU. Nous soulignons

le rôle crucial assumé par la MINUSMA pour assurer la stabilité, la paix et la réconciliation au Mali, notamment dans le nord et le centre du pays, en particulier ses missions d'appui au redéploiement de l'État, à la protection de tous les civils, sans discrimination, au retour des services de base et des bons offices pour le processus politique qui doit impérativement être achevé, ainsi que sa capacité d'interaction avec les autres forces de sécurité, notamment l'appui considérable qu'elle apporte à la Force conjointe du G5 Sahel.

Je terminerai mon intervention en rappelant que la situation au Mali constitue une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit rester uni sur cette question et la considérer comme une question centrale de son ordre du jour, en apportant et en encourageant l'appui le plus large possible au Gouvernement malien.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais moi aussi saisir cette occasion pour transmettre mes meilleurs vœux à notre ami François Delattre, diplomate par excellence, qui a marqué les esprits ici au Conseil de sécurité, et lui souhaiter plein succès pour son prochain mandat à Paris.

Tout d'abord, nous remercions M. Mahamat Saleh Annadif pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454), et nous saluons la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Tiébilé Dramé.

La République dominicaine se félicite de la manière pacifique dont le Gouvernement, l'opposition et d'autres parties prenantes ont aplani leurs divergences afin de parvenir à un accord politique visant à engager un dialogue sans exclusive dans le but de débattre de la révision de la Constitution dans le cadre de consultations nationales; de pouvoir former un Gouvernement participatif; de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali; et de rechercher des solutions communes aux différents facteurs d'instabilité qui touchent le pays.

Nous exhortons tous les acteurs de la vie politique malienne à mettre de côté leurs divergences et à considérer ce moment de transition comme une occasion pour tous d'être parties prenantes et de s'attaquer ensemble aux défis auxquels le pays est actuellement confronté, et de répondre à la nécessité inhérente et indispensable pour tous les Maliens d'adopter une vision

cohérente et soucieuse de changement, pour un Mali de coexistence pacifique et stable.

Nous déplorons les conditions de sécurité dans le nord du Mali, la détérioration continue de la situation dans le centre du pays et la situation qui règne dans la sous-région. Les attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les civils, ainsi que les atrocités de masse commises entre communautés, parallèlement à d'autres facteurs tels que l'absence de contrôle de l'État, la pauvreté, la violence religieuse et la situation au Sahel, nous montrent une situation très préoccupante.

La République dominicaine, tout comme le Secrétaire général, comprend que pour prévenir l'escalade de la violence, il faudra s'attaquer aux causes profondes de la crise. Un équipement et une formation adéquats des forces de sécurité et des Casques bleus, le renforcement de la cohérence de l'action menée par les alliances, conjugués à une présence effective des Forces de sécurité maliennes reconstituées et restructurées, au contrôle des moyens de subsistance des groupes et du trafic des armes légères et de petit calibre, sont autant de domaines qui doivent être consolidés.

Il faut également travailler main dans la main avec le Gouvernement malien et ses institutions pour établir des canaux d'information et de collaboration avec les communautés locales afin d'élargir les mécanismes d'alerte rapide qui contribuent à la planification conjointe de stratégies de prévention des conflits alignées sur l'approche multidimensionnelle adoptée par la MINUSMA, tout en répondant à la priorité absolue qu'est la stabilité au Mali.

La République dominicaine condamne les graves violations et transgressions des droits de l'homme perpétrées par les groupes d'autodéfense communautaires et les groupes terroristes, dans un contexte de besoins humanitaires croissants, notamment en matière de protection. Nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour créer les mécanismes nécessaires à la protection des plus vulnérables, en particulier les déplacés, surtout les femmes et les enfants, qui sont exposés à des niveaux élevés d'insécurité et de violence.

À cet égard, nous avons été affligés d'apprendre la triste nouvelle de l'attaque commise le 9 juin contre des civils dans le village de Sobamé-Da, dans la région de Mopti, qui a coûté la vie à 95 personnes.

Nous apprécions les efforts déployés par la MINUSMA dans cette situation catastrophique pour fournir une aide humanitaire aux populations touchées par cette tragédie. Nous espérons que les auteurs de ces actes seront traduits en justice dès que possible.

Nous voudrions également exprimer notre préoccupation face à la situation humanitaire qui règne dans le pays, où, selon le cadre d'harmonisation de mars 2019, l'insécurité alimentaire concernera 3,8 millions de personnes, et où 106 000 personnes ont été déplacées par manque d'accès aux ressources en eau, entre autres. Dans une large mesure, ces conséquences découlent des conditions climatiques changeantes, qui sont difficiles à gérer pour des populations déjà vulnérables du fait du conflit. Lutter contre les effets des changements climatiques a représenté un défi sans précédent tant pour ces populations que pour les acteurs humanitaires sur le terrain, qui sont confrontés quotidiennement et directement aux conséquences humanitaires de l'interaction entre les conditions climatiques et les conditions de sécurité défavorables. À cette fin, il faut ménager des espaces pour une réponse humanitaire qui soit conforme à cette nouvelle réalité et disposer des fonds nécessaires.

Un élément fondamental de cette approche consiste à mieux comprendre les risques liés au climat qui influent directement sur les conditions de sécurité dans le pays et leur rôle en tant que multiplicateurs des vulnérabilités des populations déjà largement touchées et des menaces qui pèsent sur elles. Nous pensons qu'il s'agit là d'une tâche primordiale pour le Conseil de sécurité, et en particulier pour la MINUSMA et pour tous les acteurs humanitaires sur le terrain.

Nous regrettons que, lors de la reconfiguration du nouveau Gouvernement, le nombre de femmes occupant des postes ministériels ait diminué et que la participation des femmes au processus de paix n'ait pas progressé. Toutefois, nous voyons d'un bon œil l'adoption du troisième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre la période 2019-2023, afin de promouvoir la participation des femmes au processus de paix et à la gouvernance.

Nous sommes fermement convaincus que l'inclusion des femmes a un fort potentiel de transformer les sociétés et de contribuer à la paix et à la sécurité. Nous pensons également que les jeunes doivent être associés aux efforts de stabilisation au Mali. La détermination des jeunes, leurs idées novatrices et leurs projets en faveur de la consolidation de la paix créent

un effet multiplicateur et génèrent de l'espoir pour une génération méritante et qui a besoin d'un avenir plus prometteur pour ses communautés.

L'avenir auquel aspirent aujourd'hui les jeunes Maliens est chaque jour de plus en plus obscurci par le manque d'emplois, le sous-développement et les plus de 953 écoles qui sont fermées dans le nord et le centre du pays. Aucun pays ne peut parvenir au développement s'il n'offre pas de possibilités de formation. C'est pourquoi nous exhortons les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour contrôler les activités des groupes armés afin de rendre la paix et la stabilité au peuple malien, ce qui facilitera la réouverture des écoles, contribuant ainsi au développement des jeunes et à l'avenir de leur pays.

Enfin, nous regrettons profondément la perte de quatre Casques bleus et de nombreux membres des Forces armées maliennes. Nous félicitons M. Annadif et la MINUSMA pour tous les efforts qu'ils déploient dans un contexte aussi difficile. Nous espérons une mise en oeuvre effective du plan d'action pour améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Nous remercions aussi le Groupe de cinq pays du Sahel, l'opération Barkhane et l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous faisons l'écho de ce qu'a dit le Secrétaire général, à savoir que l'impunité alimente la violence, et c'est pourquoi nous espérons que tous les coupables seront traduits en justice.

L'amélioration de la situation actuelle au Mali, marquée par la violence et l'instabilité, requiert en outre la pleine participation et l'accompagnement de tous les Maliens et, en particulier, de toutes les parties signataires qui doivent honorer les engagements souscrits au titre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La mise en oeuvre intégrale de cet accord, le dialogue et des mesures résolues, clairement définies et volontaristes contribueront à la création d'un environnement plus sûr pour faire face aux défis pressants auxquels est confronté le pays et la région du Sahel, et pour engager la société malienne dans la voie d'un développement socioéconomique plus solide et plus durable.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Tout d'abord, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple maliens à la suite de l'attaque odieuse qui a visé les habitants du

village de Sobamé-Da, dans le centre du Mali, faisant quelque 95 morts. Nous sommes gravement préoccupés par la récente multiplication de ces attaques, y compris celle qui s'est produite en mars pendant la visite du Conseil au Mali, au cours de laquelle 157 personnes ont été tuées.

Nous remercions sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé détaillé sur les derniers faits survenus. Je salue aussi les efforts qu'il déploie avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour faciliter le processus de paix et établir le dialogue avec toutes les parties concernées en vue d'enregistrer des progrès sur le volet politique. Nous saluons aussi la présence, pour la première fois parmi nous au Conseil, de S. E. M. Tiébilé Drame, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, que je félicite de sa nomination à ce poste. Nous lui souhaitons plein succès et voudrions féliciter également, par son entremise, le nouveau Premier Ministre, S. E. M. Boubou Cissé.

Je mettrai l'accent, dans ma déclaration, sur trois domaines essentiels. Premièrement, la dégradation des conditions de sécurité, en particulier dans le centre Mali, nous préoccupe profondément. Le nombre d'attaques augmente dans cette région, où on observe une nette hausse de la violence intercommunautaire. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de redoubler d'efforts pour contenir la situation qui s'est considérablement dégradée depuis l'année dernière. Nous saluons les recommandations du Secrétaire général tendant à appuyer l'action de la MINUSMA dans le centre du Mali et demandons au Gouvernement Mali de mener les enquêtes qui s'imposent pour traduire en justice les auteurs de ces crimes, ce qui contribuera à instaurer la confiance entre les populations et le Gouvernement. Nous encourageons ce dernier à redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre son plan visant à sécuriser la région, où la situation connaît une dégradation sans précédent.

Comme nous l'avons entendu dire à la séance que le Conseil a consacrée à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/PV.8526), le défi terroriste touche l'ensemble des pays du Sahel. De nombreuses forces militaires régionales et internationales opèrent dans la région, et la MINUSMA a un rôle important à jouer dans l'appui et la coordination de ces efforts. Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer notre soutien et notre gratitude à la MINUSMA pour les efforts qu'elle déploie dans un environnement extrêmement dangereux, et nous

sommes très reconnaissants du rôle que joue le personnel de la Mission pour apporter la stabilité au Mali.

Deuxièmement, s'agissant du processus de paix, bien qu'aucune avancée notable n'ait été enregistrée durant les quatre années qui se sont écoulées depuis la signature, en 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les six derniers mois ont vu la situation évoluer à un rythme plus rapide qu'auparavant. Nous exhortons toutes les parties à faire fond sur les quelques acquis obtenus afin de mener à terme le processus de réforme constitutionnelle, en consultation avec toutes les parties prenantes. Nous les exhortons aussi à prendre les mesures nécessaires pour progresser dans la création de la zone de développement économique des régions du nord grâce aux mesures décrites dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/454), qui sont susceptibles de renforcer la confiance entre le Gouvernement et les populations du nord de Mali.

L'une des principales mesures à prendre pour garantir la stabilité et la sécurité en Mali est le redéploiement de l'armée reconstituée. Nous nous félicitons des progrès accomplis dernièrement à cet égard et encourageons toutes les parties à surmonter leurs divergences afin de continuer d'aller de l'avant. C'est aussi un moyen d'appuyer le processus de paix et de contribuer à la sécurité dans le nord du Mali. Je ne saurais manquer pas ici de saluer les mesures positives prises le mois dernier, notamment la formation d'un nouveau Gouvernement incluant tous les partis politiques, ainsi que la signature de l'accord politique préconisant la tenue d'un dialogue politique national.

Troisièmement, en ce qui concerne la prorogation du mandat de la Mission, le Koweït accueille positivement les options présentées dans le rapport du Secrétaire général en vue de l'adaptation de la Mission, en réponse aux demandes exprimées par le Conseil dans la déclaration présidentielle concernant le Mali du mois d'avril dernier (S/PRST/2019/2). Le Conseil de sécurité doit examiner toutes les options et recommandations dont il est saisi et en tenir compte lors des discussions sur la prorogation du mandat. Nous attendons avec intérêt de participer à ces discussions et sommes disposés à travailler de façon constructive avec l'ensemble des membres du Conseil pour veiller à doter la Mission d'un mandat approprié afin de lui permettre d'assumer ses responsabilités et d'appuyer le processus de paix au Mali, et à lui fournir les ressources dont elle a besoin, en particulier compte tenu de l'environnement dangereux dans lequel elle opère.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

**M. Dramé (Mali) :** Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays, l'État du Koweït, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juin et, en même temps, exprimer la haute appréciation de la délégation du Mali pour le travail remarquable accompli par la présidence indonésienne du Conseil le mois dernier. Qu'il me soit également permis de réitérer la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement maliens au Conseil de sécurité, au Secrétaire général, aux pays fournisseurs de contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi qu'à l'ensemble des pays et organisations partenaires du Mali, bilatéraux comme multilatéraux, pour les efforts inestimables et inlassables en faveur de la paix et de la stabilité du Mali et du Sahel.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général (S/2019/454) sous examen, et je remercie M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, pour sa fidèle présentation, ainsi que sa mise à jour des derniers développements survenus au Mali.

Je prends bonne note des commentaires et des attentes fortes que les membres du Conseil viennent de formuler sur la situation au Mali. Pour ma part, je voudrais à présent partager avec le Conseil les observations du Gouvernement malien sur ledit rapport. Comme le Conseil le sait, la période sous examen a été principalement marquée, sur les plans politique et institutionnel, par la nomination d'un nouveau Premier Ministre et la formation d'un Gouvernement d'ouverture, mis en place le 5 mai, à la faveur d'un accord politique de gouvernance signé le 2 mai entre le Premier Ministre et de nombreux partis politiques de la majorité et de l'opposition, en présence des représentants des groupes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation, venus en la circonstance témoigner leur adhésion au consensus politique naissant. L'objectif recherché est de créer les conditions d'un rassemblement national pour favoriser la recherche de solutions consensuelles à la crise multidimensionnelle dans notre pays.

C'est pour moi l'occasion de témoigner du rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général

dans la décrispation du climat politique et le processus ayant conduit à l'accord politique de gouvernance. Ledit accord contient une feuille de route qui imprime une nouvelle dynamique dans le processus de stabilisation du pays. Ainsi, lors du Conseil des ministres inaugural du 8 mai dernier, le Président de la République a fixé les priorités majeures de l'action gouvernementale, conformément à l'accord politique du 2 mai : l'organisation, dans les meilleurs délais, d'un dialogue politique inclusif avec toutes les forces politiques et sociales du pays; la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, dans le cadre d'une appropriation nationale du processus de paix; la conduite consensuelle des réformes politiques, institutionnelles, économiques et sociales indispensables à la stabilisation du pays et au progrès économique; la stabilisation du centre et la lutte contre le terrorisme; et l'organisation de consultations référendaires et d'élections législatives, locales et régionales, dans les délais convenus lors du dialogue politique inclusif.

En application de ces orientations, le Chef de l'État a nommé les personnalités nationales chargées de conduire le processus de dialogue politique, à l'issue d'une large consultation de toutes les sensibilités politiques. Il s'agit de M. Baba Akhib Haïdara, Médiateur de la République; M. Ousmane Issoufi Maïga, ancien Premier Ministre; et M<sup>me</sup> Aminata Dramane Traoré, ancienne Ministre. Pour faciliter le travail de ces hautes personnalités, un comité d'organisation consensuel sera mis en place, afin d'assurer la préparation matérielle et scientifique de ce dialogue politique inclusif, tant attendu par le peuple malien et gage de l'adhésion massive des populations aux réformes politiques et institutionnelles envisagées. Ledit comité est placé sous la présidence de l'un des anciens collègues des membres du Conseil, l'Ambassadeur Cheick Sidi Diarra, qui fut Représentant permanent du Mali auprès de l'ONU, Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et Conseiller spécial du Secrétaire général Ban Ki-moon pour l'Afrique.

Parallèlement à cette mesure, le Conseil des ministres a récemment adopté un projet de loi organique portant prorogation du mandat des députés. Cette seconde prorogation vise à permettre l'adoption par l'Assemblée nationale des réformes politiques et institutionnelles qui seront décidées lors du dialogue national, conférant ainsi un cadre légal à ces réformes indispensables à l'avenir de notre pays. C'est le lieu de réaffirmer la ferme

détermination du Gouvernement malien à conduire les réformes politiques et institutionnelles dans le consensus pour renforcer la réconciliation nationale et la démocratie.

Concernant le redéploiement de l'armée nationale reconstituée, qui est appelée à soutenir le rétablissement progressif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, il faut noter que là aussi le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, le Ministre Annadif, a été déterminant – « instrumental », pour utiliser un anglicisme. La réintégration définitive au sein de l'institution militaire des 529 anciens éléments des forces de défense qui avaient déserté un moment à la faveur du conflit. À cela s'ajoute, dans le cadre du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), l'achèvement de l'enregistrement des 1 840 ex-combattants membres du Mécanisme opérationnel de coordination, sur lesquels plus de 1 300 ont été déclarés aptes et ont commencé à rejoindre les centres d'entraînement. Depuis hier, des vagues d'ex-combattants sont en train de quitter le nord pour rejoindre Bamako en vue d'être dirigées vers les centres d'entraînement de l'armée nationale reconstituée. De même, le Gouvernement et les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali continuent les consultations pour finaliser le projet de décret définissant les modalités d'attribution des rangs et des responsabilités des officiers de commandement et des ex-combattants devant intégrer l'armée nationale. Il s'agit, de façon consensuelle avec les groupes signataires de l'Accord d'Alger, de convenir du cadre d'attribution des grades aux soldats et aux officiers qui vont intégrer l'armée.

Au titre du développement des régions du nord, je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité que le Gouvernement, en sa session du 29 mai, a adopté puis transmis à l'Assemblée nationale les projets de loi qui fixent les principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des zones de développement en République du Mali. Ces projets de texte créent la zone de développement des régions du nord du Mali, telle que prévue par l'Accord. Il s'agit du projet de loi portant principes fondamentaux de création; du projet de loi portant création et organisation; et du projet de loi fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du cadre consultatif interrégional de la zone de développement du nord. C'est dire que le processus de création des zones de développement du nord du Mali connaît une avancée notable, ce qui était, il y a quelques mois, une des préoccupations du Conseil.

Le Gouvernement a aussi créé le fonds de développement durable, qui est l'instrument financier de mise en œuvre de la stratégie de développement des régions du nord. Il a déjà mobilisé 20 millions de dollars pour financer les dépenses prioritaires urgentes dans les régions de Kidal, Ménaka, Tombouctou et Gao, et doté le fonds de développement durable de 72 millions de dollars. C'est dire que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste une priorité de premier ordre pour le Gouvernement, comme cela apparaît également dans le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, qui dresse la hiérarchie d'allocation pour la période 2019-2023. D'ores et déjà, le Gouvernement consacre 30% du budget national à la mise en œuvre de l'Accord et travaille au renforcement de la décentralisation budgétaire en vue d'atteindre le seuil convenu des recettes budgétaires à transférer aux collectivités territoriales. Je me réjouis que le Secrétaire général ait relevé, dans son rapport, les efforts consentis par l'État du Mali à cet effet.

Je ne saurais clore ce chapitre sur la mise en œuvre de l'Accord sans souligner que le Gouvernement travaille d'arrache-pied avec l'ensemble des parties signataires en vue d'arriver à la signature d'une nouvelle feuille de route actualisée, assortie d'un chronogramme réaliste. Dès le début de la semaine prochaine, c'est-à-dire le 17 juin, nous allons recevoir le Ministre algérien des affaires étrangères, qui viendra présider le Comité de suivi de l'Accord, au cours duquel les parties signataires se mettront d'accord sur la nouvelle feuille de route révisée.

La situation dans les régions du centre du Mali constitue un sujet de préoccupation majeure pour l'ensemble du peuple malien, qui vient encore une fois d'être endeuillé par les événements tragiques survenus dans la nuit du 9 au 10 juin, dans le village de Sobamé-Da, dans la commune de Sangha, au cœur du plateau dogon, qui fut avant la crise un haut lieu de tourisme. Le Gouvernement a condamné fermement ces actes criminels et renouvelé ses condoléances aux familles des victimes, qui sont au nombre de 35, et non 95 comme précédemment annoncé dans les médias. Dans l'histoire contemporaine du Mali, notre pays n'a jamais connu autant de victimes et de dégâts matériels dans les violences intercommunautaires, alimentées par la pression exercée par les groupes terroristes, par l'amalgame et par la compétition pour l'accès et le contrôle des ressources naturelles, souvent sur fond de résurgence de vieux conflits.

En réponse à ces actes barbares, le Gouvernement a pris une série de mesures, à la suite de la visite effectuée hier dans le village martyr de Sobamé-Da, par le Premier Ministre accompagné de plusieurs ministres, dont ceux de la défense et de l'intérieur. Les décisions prises sont les suivantes : l'ouverture d'une enquête préliminaire par le Procureur du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée; la poursuite, l'arrestation et l'interpellation immédiates de six personnes en lien avec ces événements douloureux, dont deux qui ont été interpellées par les hommes de la MINUSMA; le déploiement de patrouilles sur le terrain entre les différents villages pour dissuader les attaques et les représailles, arrêter les suspects, rechercher le bétail volé et encourager les populations à regagner leurs villages sous la protection des forces de sécurité du Mali; la fourniture par les hélicoptères de l'armée malienne d'un appui aérien aux patrouilles sur le terrain; la fourniture d'une aide alimentaire; et la prise en charge médicale des blessés du village.

Déterminé à ne pas tolérer ces excès, le Gouvernement a continué d'appliquer les mesures; les forces de défense aussi : notre ministre de la défense est sur place dans la région de Mopti pour coordonner l'action de nos forces sur le terrain et l'action aérienne des hélicoptères qui appuient les patrouilles.

Les arrestations et les interpellations de suspects continuent encore aujourd'hui. De nouvelles personnes ont été interpellées ce matin même dans la région, dans plusieurs villages. Des patrouilles de reconnaissance aérienne se font autour des principales villes du plateau dogon pour dissuader les milices et les groupes de chasseurs qui seraient tentés de procéder à des représailles sur des villages peuls.

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'impunité, je suis en mesure d'informer le Conseil de sécurité que le nombre de personnes détenues au niveau de la maison d'arrêt de Mopti, en lien avec les conflits intercommunautaires dans les cercles de Bankass et de Koro s'élève à plus de 70 personnes, qui sont en détention et qui sont interrogées par le Procureur de Mopti.

De même, le Pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme a ouvert une enquête dans le dossier d'Ogossagou, dont les résultats se présentent comme suit : une information judiciaire a été ouverte et, à la date du 10 juin, 10 personnes sont placées sous mandat de dépôt en relation avec les événements survenus à Ogossagou en mars. Elles sont inculpées d'actes terroristes, d'assassinats, de coups et blessures

volontaires, d'incendies volontaires, de vols qualifiés et de dommages à la propriété mobilière d'autrui. Plusieurs objets ont été saisis et placés sous scellés.

En outre, conscient des limites du tout sécuritaire, et prenant la pleine mesure de la complexité de la situation, le Gouvernement issu de l'Accord politique a créé un Cadre politique de gestion de la crise du centre, regroupant une dizaine de Ministres et les principaux responsables des forces armées et des services de sécurité, avec comme objectif de combiner l'approche politique et l'approche militaire et sécuritaire, en vue d'apaiser la situation dans le centre et de résoudre la crise sur une base durable.

Le dialogue à l'intérieur des communautés en crise et entre les communautés sera un axe privilégié. Il en sera de même de l'action qui résultera de la connaissance du terrain, de l'intelligence disponible sur les groupes violents, et de la sensibilisation des principaux acteurs en vue de leur retour dans le camp de la paix. C'est une action multiforme qui est engagée parce que ce Cadre politique de gestion de la crise a déjà commencé à travailler, et il a commencé ses réunions. Il se réunit sur une base hebdomadaire, c'est-à-dire que chaque semaine, autour du Premier Ministre, les principaux Ministres concernés et les chefs des principaux services vont se rencontrer pour examiner la situation dans le nord. Le Conseil des Ministres qui vient de se terminer alors que le Conseil avait commencé ses travaux a décidé de la révocation du Gouverneur de Mopti, au titre des mesures visant à montrer que l'impunité ne sera plus de règle ici. Le Gouverneur de Mopti est un officier général, c'est un général de division, et le Gouvernement vient de le révoquer – le message m'est parvenu alors que le Conseil était déjà réuni.

C'est le lieu de rappeler que la crise du centre du Mali est le prolongement de la crise du nord et une conséquence directe de l'occupation d'une partie de cette région en 2012 et 2013 par les groupes terroristes. Les premiers adhérents à l'idéologie extrémiste violente ont été recrutés par le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), qui est une internationale terroriste dirigée par des non-Maliens. Les principaux leaders de ce groupe terroriste sont aujourd'hui les chefs de l'État islamique du Grand Sahara. Le Gouverneur de Gao pendant l'occupation est aujourd'hui replié au sud du fleuve Niger, dans le Gourma malien et officie au nom de l'État islamique du Grand Sahara. Ils ensanglantent le Gourma malien et le nord-est de notre pays. Le porte-parole du MUJAO

pendant l'occupation est le chef de l'État islamique du Grand Sahara qui ensanglante le nord-est du Mali à la frontière du Niger. La principale figure du djihadisme dans le centre du Mali est affiliée au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans.

La logistique utilisée contre nos forces vient du nord. Lors d'attaques majeures contre nos garnisons dans le centre, les colonnes et les combattants viennent du nord, comme il y a quelques semaines à Dioura et à Guiré, l'année dernière à Soumpi, et l'année d'avant à Nampala. C'est dire le lien étroit qui existe entre la crise du nord et la crise du centre, et qu'il est difficile, donc, de les séparer, d'ériger une muraille de Chine entre ces deux crises, entre ces deux régions géographiques.

C'est le lieu de réitérer l'attachement du Gouvernement de la République du Mali à la reddition de comptes et à la justice, et de rappeler notre rejet total de l'impunité, comme le montrent les dernières mesures qui ont été prises ces dernières semaines sur le terrain et dont les dernières incluent aujourd'hui la révocation, par le Gouvernement, du Gouverneur de Mopti, principale ville du centre du Mali, et des arrestations sur le plateau dogon, à la suite de patrouilles de la gendarmerie nationale, appuyées par les militaires de l'armée.

Le Gouvernement a à cœur de conduire les opérations militaires dans le strict respect de tous les instruments internationaux que le Mali a souverainement contractés et domestiqués par sa législation interne, notamment en matière de respect des droits humains fondamentaux. Conformément à cet engagement, je voudrais informer le Conseil que huit dossiers impliquant des militaires sont en cours d'instruction au niveau du tribunal de Mopti. Les interrogatoires commencent dès demain, 13 juin.

Je puis assurer au Conseil que l'objectif de l'institution militaire est zéro cas de violation des droits de l'homme. Le Ministre de la défense s'est rendu sur le terrain, auprès des militaires, plusieurs fois depuis sa nomination, pour passer des messages en ce qui concerne le respect du droit à la vie, le respect de l'intégrité physique des personnes, même suspects, qui auront été arrêtés. Pour arriver à cet objectif de zéro cas de violation des droits de l'homme, le Mali a besoin du renforcement de partenariats féconds dans les domaines de la formation adéquate en matière d'expertise pour la recherche et la conservation des preuves, ainsi que la conduite des enquêtes.

Le cas d'atteinte aux droits de l'homme perpétrée par des agents de la MINUSMA, relevé dans le rapport sous examen, témoigne s'il en était besoin, de la complexité de l'environnement sécuritaire. Au demeurant, le Gouvernement réaffirme sa disposition à rendre justice aux Casques bleus qui font régulièrement l'objet d'attaques par des groupes armés hostiles, à travers la poursuite et le jugement des auteurs et des complices de telles attaques qui peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international.

Je sais que dans quelques jours, le Conseil de sécurité procédera au renouvellement du mandat de la MINUSMA. Cette mission, dont la priorité stratégique demeure l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, s'efforce de remplir convenablement son mandat dans un environnement particulièrement difficile et complexe à plus d'un titre.

Les membres du Conseil de sécurité et les représentants des pays contributeurs de troupes et de police peuvent être fiers des braves femmes et hommes qui composent la MINUSMA et qui, au quotidien, travaillent à réaliser le mandat de cette mission sur le terrain, souvent au péril de leur vie. Le soutien qu'apporte la MINUSMA, en ce qui concerne aussi bien la mise en œuvre de l'Accord que la stabilisation globale du Mali, est inestimable. Aujourd'hui, en plus d'assurer un maillage sécuritaire des régions du nord en attendant le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes, réformées et reconstituées, la présence de la MINUSMA rassure nos populations, favorise l'accès humanitaire et renforce la confiance entre les parties maliennes à l'Accord pour la paix.

Je n'oublie pas l'appui dans le domaine de la réalisation des projets à impact rapide et la fourniture de services sociaux de base aux populations les plus fragiles. Je n'oublie pas non plus l'appui que nous attendons pour les échéances électorales à venir, l'organisation du référendum, l'appui au processus de DDR, à travers les activités programmatiques de la Mission, le renforcement du dialogue politique et l'assistance en matière de protection des droits de l'homme. De même, la MINUSMA contribue à la stabilisation de la région du Sahel à travers son rôle important de soutien aux forces engagées directement dans la lutte contre le terrorisme que sont la Force conjointe du G5 Sahel et la force Barkhane.

C'est pour toutes ces raisons et dans le souci de consolider les acquis déjà engrangés que le Gouvernement

de la République du Mali demande au Conseil, à la suite des recommandations du Secrétaire général dans son rapport, la prorogation du mandat de la MINUSMA pour une année supplémentaire. C'est aussi pour toutes ces raisons que le Gouvernement demande également au Conseil de sécurité de doter la MINUSMA de moyens humains, financiers, technologiques et en équipements adaptés, lui permettant d'exécuter convenablement son mandat de protection des civils mais aussi de mieux protéger son personnel et ses installations.

C'est enfin pour toutes ces raisons que le Gouvernement demande une présence accrue de la MINUSMA dans les régions du centre du Mali, aux côtés des Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de contribuer à protéger les populations civiles et leurs biens, afin de mettre un terme au cycle de la violence pour permettre le retour de l'administration et des services sociaux de base. Cette présence accrue, est même la condition du succès du processus politique et de l'approche politique que nous allons engager dans les prochains jours. Cependant, je souligne que ce renforcement de la présence de la MINUSMA au centre ne doit pas se faire au détriment des régions du nord du Mali car nous ne voulons pas créer un vide sécuritaire dans cette partie de notre pays qui pourrait être occupée à nouveau par les forces hostiles au processus de paix.

Pour conclure, je tiens surtout à assurer le Conseil de la détermination de mon gouvernement à poursuivre, sans relâche, la mise en œuvre diligente et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Dans ce sens, nous attachons une importance particulière au renouvellement du mandat de

la MINUSMA et de son équipement en moyens adaptés à la situation.

Je voudrais terminer comme j'ai commencé, en réitérant la gratitude de notre peuple à l'Organisation des Nations Unies et à tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le soutien multiforme et constant qu'ils ne cessent de nous apporter depuis l'éclatement de la crise malienne en 2012. Merci encore pour tout le soutien apporté toutes ces années, à l'exercice de la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire, au respect de l'intégrité du territoire malien, de l'unité nationale, de la forme républicaine et laïque de l'État. Enfin merci pour tout le soutien apporté pendant tout le processus d'Alger et à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Je renouvelle les hommages de l'ensemble du peuple malien rendus à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur au Mali depuis le début de la crise. J'adresse nos vœux ardents de prompt rétablissement aux blessés.

Enfin, je voudrais adresser des mots de remerciement spéciaux – d'autres l'ont fait avant moi – à l'endroit de l'Ambassadeur François Delattre, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour son leadership sur le dossier du Mali. Au moment où il s'apprête à prendre ses nouvelles fonctions dans son pays, le Gouvernement de la République du Mali, par ma voix, lui exprime sa reconnaissance infinie.

*La séance est levée à 17 h 25.*